

# Éditorial

## de M. Nicolas QUILLET préfet de la Nièvre



*Madame, Monsieur,*

*Le code général des collectivités territoriales prévoit, en son article L3121-26 que le préfet élabore, chaque année, un rapport sur l'activité des services de l'Etat dans le département.*

*Les missions de l'Etat en propre ou en partenariat, notamment avec les collectivités territoriales, sont vastes et diversifiées : développement économique et emploi, cohésion sociale, sécurité et protection des populations, aménagement équilibré du territoire, développement durable et préservation de l'environnement.*

*Sans prétendre à l'exhaustivité, le présent rapport retrace l'action des services de l'Etat en faveur des habitants du département en 2010 et les perspectives pour l'année 2011, dans une politique continue de modernisation afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et de poursuite du soutien à l'économie fragilisée par la crise.*

*En application des décisions du conseil de modernisation des politiques publiques deux nouvelles directions départementales interministérielles ont été mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2010 regroupant plusieurs périmètres d'interventions afin de donner à l'Etat une capacité d'analyse renforcée. Tout en assurant la continuité des missions, les agents de l'Etat ont œuvré avec efficacité et détermination pour associer leurs compétences et leurs métiers au sein de ces nouvelles structures : la direction départementale des territoires et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.*

*Les mesures du plan de relance de l'économie ont porté leurs fruits en 2010 et permis d'amortir les effets de la crise financière mondiale. C'est ainsi qu'une diminution des licenciements économiques de 43% a été observée en 2010 par rapport à 2009 ainsi qu'un net recul du recours au chômage partiel. Une action soutenue en faveur de l'emploi, en particulier des jeunes, a aussi marqué cette année. Plus de 2000 contrats aidés ont été conclus.*

*Le développement d'une agriculture durable, capable à la fois d'assurer un revenu correct aux exploitants tout en préservant l'environnement, est un enjeu fort pour le département. L'expérimentation de contractualisation agricole entre les producteurs de viande bovine charolaise et la grande distribution implantée localement a pour objectif de générer des débouchés commerciaux par l'identification de nouveaux circuits de distribution et la diversification des sources de revenus.*

*Pour autant, la sécurité de nos concitoyens, premier devoir de l'Etat n'a pas été négligée. La lutte contre la délinquance est restée une priorité majeure avec des résultats très satisfaisants. 2010 a connu une nouvelle diminution de la délinquance de 3,11%. A noter que la délinquance décroît de façon constante depuis 6 ans dans la Nièvre.*

*Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des fonctionnaires pour ses capacités d'adaptation et son investissement en faveur des populations de notre territoire, ainsi que nos partenaires pour leurs interventions aux actions conduites pour l'enrichissement de la Nièvre.*

## Sommaire

<i>Sécurité .....</i>	<i>3</i>
<i>Développement économique et aménagement du territoire.....</i>	<i>9</i>
<i>Environnement et cadre de vie.....</i>	<i>17</i>
<i>Cohésion sociale.....</i>	<i>22</i>
<i>Services aux citoyens et modernisation des services de l'Etat .....</i>	<i>29</i>
<i>Relations avec les collectivités locales et finances publiques.....</i>	<i>34</i>
<i>Education, jeunesse et sports, culture.....</i>	<i>41</i>
<i>Santé publique et sécurité sanitaire .....</i>	<i>50</i>
<i>En conclusion.....</i>	<i>55</i>

**Sécurité**

**2010 : une nouvelle diminution de la délinquance dans la Nièvre**

**Chiffres clés 2010**

	Nièvre	National
	Evolution 2009/2010	
Atteintes aux Biens	- 4,29%	-1,9%
Atteintes Volontaires à l'intégrité physique	- 1,25%	+2,5%
Escroqueries et Infractions économiques et financières	+ 1,53%	- 4,3%
	2010	
Taux d'élucidation	41% en 2010 (39,76% en 2009)	37,44% (37,7% en 2009)

Au cours de l'année 2010, la délinquance a connu une baisse de 3,11% dans la Nièvre par rapport à l'année 2009 (-2,1% au niveau national). Le nombre des infractions constatées s'établit à 6102 faits en 2010 contre 6298 en 2009.

Le taux d'évolution des atteintes aux biens a diminué de 4,29% passant de 4561 faits en 2009 à 4365 en 2010. Cette diminution s'est observée aussi bien en zone police (1722 faits en 2010 contre 1786 faits en 2009, soit - 3,58%) qu'en zone gendarmerie (-4,76%, baisse due notamment à la diminution des vols simples depuis le début de l'année : -9,11% soit -110 faits)

**Les atteintes aux biens**

Les infractions en recul sont : les vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur : - 15,2 % (513 faits en 2010 contre 605 en 2009. la diminution est très forte en zone police : - 31,53%) ; les destructions et dégradations de biens : - 12,56 % (675 faits en 2010 contre 772 en 2009. la plus forte diminution s'observe en zone gendarmerie avec -25,66%) ; les vols simples : - 9,93% (1297 faits en 2010 contre 1440 en 2009). En revanche, les cambriolages sont en augmentation : +16,35 % soit 129 faits en plus (918 faits en 2010 contre 789 en 2009). On constate une augmentation en zone police : +47,64% comme en zone gendarmerie : + 4,85%.

**Les atteintes volontaires à l'intégrité physique**

Avec 942 faits constatés en 2010 contre 954 en 2009, les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes ont légèrement diminué dans la Nièvre, soit 12 faits de moins (-1,26%). Cette diminution des AVIP a été visible en zone Gendarmerie (580 faits en 2010 contre 588 en 2009, soit - 1,36%) et en zone police (362 faits en 2010 contre 366 en 2009 soit -1,09%).

**Les infractions en recul sont :** les menaces de violences: - 6,86% (163 faits en 2010 contre 175 en 2009) ; les violences physiques non crapuleuses : - 7,21% (605 faits en 2010 contre 652 en 2009). En revanche, les violences physiques crapuleuses : + 27,27 % (84 faits en 2010 contre 66 en 2009) et les violences sexuelles : + 45,54% (90 faits contre 61 en 2009) sont en augmentation.

**Les escroqueries et infractions économiques et financières** ont été en légère augmentation, passant de 783 faits en 2009 à 795 en 2010, soit + 1,53%.

**Les stupéfiants**

Les efforts déployés par le commissariat de Nevers dans la lutte notamment contre les stupéfiants se sont révélés payants avec des actions conjointes menées avec les services de la Direction Interrégionale de Police Judiciaire (DIPJ) pour les affaires les plus importantes.

<b>Statistiques stupéfiants 2009 - 2010</b>									
	<b>Police</b>			<b>Gendarmerie</b>			<b>TOTAL</b>		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
<b>Nbre affaires</b>	<b>180</b>	<b>229</b>	<b>+27,22%</b>	<b>285</b>	<b>308</b>	<b>+8,07%</b>	<b>465</b>	<b>537</b>	<b>+15,48%</b>
Cannabis (gr)	1909	4514	+136,45%	8859	1490	-83,18%	10768	6004	-44,24%
Héroïne (gr)	135	3953	+2828%	3846	453	-88,22%	3981	4406	+10,67%
Méthadone (ml)	1330 ml	22 flacons		2330	8609	+269,5%	3660		
Ecstasy	3	0							
Cocaïne	3	34	+1033%	180	29	+83,8%	183	63	-65,57%
herbe (gr)	379	6277	+1556,2%	10715	341	-96,8%	11094	6618	-40,34%

### **Les infractions révélées par l'action des services (IRAS)**

L'année 2010 s'est caractérisée par une augmentation de 23,53% du nombre des infractions révélées par l'action des services (840 faits en 2010 contre 680 en 2009 soit 160 infractions révélées en plus). Cette augmentation s'observe en zone police : +49,82% (409 en 2010 contre 273 faits en 2009) comme en zone gendarmerie : +5,9% (431 faits en 2010 contre 407 faits en 2009).

Les infractions révélées par l'action des services sont révélatrices de la très forte mobilisation des services de police et de gendarmerie, en particulier en matière de lutte contre les stupéfiants (504 usages de stupéfiants révélés en 2010 contre 438 en 2009, soit +15,06 %).

### **Le taux d'élucidation et les personnes mises en cause**

Le taux d'élucidation, c'est-à-dire la part des crimes et délits qui, par preuves ou indices, peuvent être imputés à une ou plusieurs personnes mises en cause et entendues par procès-verbal, passe de 39,76% en 2009 à 41 % en 2010. Il est à noter qu'il est supérieur au taux d'élucidation national qui est de 37,44%.

Le nombre total de personnes mises en cause augmente de 5,08 % avec 3079 personnes mises en cause en 2010 soit 149 faits de plus qu'en 2009. Le nombre de personnes mises en cause constaté en zone police passe de 1077 en 2009 à 1123 en 2010 soit plus 46 (+4,27%). En zone gendarmerie, le nombre de personnes mises en cause est en progression de 5,56% ce qui correspond à 103 personnes de plus (1956 en 2010 contre 1853 en 2009).

### **Parmi les faits marquants pour cette année 2010, peuvent être soulignées :**

- « L'opération tranquillité vacances » : chaque habitant est invité à signaler son absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, afin de faire surveiller son domicile. Les voisins sont également invités à signaler tout comportement suspect. Enfin, un dépliant "Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes" décline une série de bonnes attitudes à adopter par la population, afin de se protéger des cambriolages ;
- « Le Plan Séniors » : il s'agit grâce à un travail préalable de repérage des seniors les plus vulnérables, de permettre à toute personne âgée se sentant menacée, isolée ou inquiète de pouvoir contacter son commissariat ou sa gendarmerie, les services sociaux ou les services municipaux. Parallèlement, une brochure « Séniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes », a été distribuée afin de sensibiliser les personnes âgées ;
- La création d'un poste de travailleur social au Commissariat de Nevers qui devrait contribuer à mieux accompagner les victimes et prévenir les récidives.

### **Les priorités pour 2011 :**

- Poursuite et amplification des plans nationaux : anti cambriolages, contre les bandes violentes, contre les trafics de stupéfiants

- Meilleure protection des publics les plus exposés : professions de santé, commerçants, bijoutiers, gérants de stations services
- Lutte contre la délinquance du quotidien
- Renforcement de la prévention de la délinquance (loi du 5 mars 2007) : déploiement de la vidéo protection, mobilisation des maires, population associée à la politique
- La sécurité routière demeure une priorité

### La délinquance routière

Sécurité routière		
Accidents	- 21,53%	- 11,5 %
Tués	+ 31,3%	- 6,5%
Blessés	- 23,55%	- 13,1%

L'année 2010 est marquée, en matière de sécurité routière, par une baisse importante du nombre d'accidents et de blessés hospitalisés plus de 24 heures (20% par rapport à 2009) mais également par une augmentation du nombre de tués : 21 au lieu de 16 en 2009.

L'année 2010 se singularise par une évolution favorable de l'accidentologie des deux roues motorisés avec 1 seul tué contre 2 en 2009 et surtout une baisse significative du nombre d'accidents : 35 au lieu de 61 en 2009.

Sur l'année 2010, les accidents avec une alcoolémie positive et/ou à une vitesse excessive représentent 31 % des accidents recensés dans le département. Ils constituent toutefois un enjeu majeur compte tenu de leur gravité : la moitié des accidents (52 %) ayant provoqué des tués et des blessés hospitalisés plus de 24 heures totalisent 15 tués et 47 blessés hospitalisés.

Environ 60% des accidents résultent d'une faute de comportement du conducteur qui soit n'adapte pas sa vitesse, soit ne respecte pas la signalisation, soit ne porte pas la ceinture de sécurité (6 des 21 tués).

La classe d'âge des 35-45 ans est impliquée dans 20 % des accidents et représente près de 40% des tués (8 sur 21).

### Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Au-delà des mesures répressives mises en place pour assurer la sécurité des usagers sur la route, de nombreuses actions préventives permettent d'informer et sensibiliser l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Une large communication permet également aux médias de relayer l'ensemble des actions et messages à faire passer en termes de sécurité routière. Par exemple en 2010, plus de 300 messages radios ont été diffusés, près de 400 articles (soit plus d'1 par jour) sont parus dans la presse et plusieurs émissions ou interviews ont été réalisées.

En complément de cette communication générale, près de 30 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2010 par une cinquantaine d'actions de terrain conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité routière (autres services de l'Etat, associations, collectivités, ...).

L'Etat se devant d'être exemplaire en matière de sécurité, il dispose depuis plusieurs années d'un plan de prévention aux risques routiers interne aux services et propose depuis 2010 des sessions de formation à la conduite durable (éco-conduite) à ses agents.

En 2011, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière comportera plusieurs actions d'envergure répondant aux enjeux locaux (alcool, vitesse, 2 roues, jeunes, usagers vulnérables) dans la continuité de celles réalisées en 2010. La diversité de ces actions, organisées de manière ciblée en milieu scolaire, à destination des retraités, des motards, ... ou à l'occasion d'événements « grand public » (Tour du Nivernais Morvan, Foire Exposition, ...), permet de toucher tous les publics concernés par les enjeux de sécurité routière dans le département.

## **La politique de l'immigration**

La gestion des flux migratoires associe très logiquement la lutte contre l'immigration irrégulière et la préservation de notre tradition en tant que terre d'accueil et d'asile.

*Le séjour* : 6900 personnes ont été accueillies en 2010 à la préfecture (hors demande d'asile) contre 6945 en 2009 soit une stabilisation des demandes. 2978 titres de séjours ont été délivrés pour 2010 (-693 par rapport à 2009)

*L'asile* : l'année 2010 est la deuxième année de la mise en œuvre de la régionalisation de l'admission au séjour. La préfecture de région est ainsi devenue l'unique point d'entrée pour les primo demandeurs d'asile. Tous les demandeurs d'asile qui arrivent en préfecture de la Nièvre sont renvoyés en préfecture de région avec un rendez vous et reviennent dans le département en cas de domiciliation dans la Nièvre pour le suivi de leur dossier.

60 demandeurs d'asile primo arrivants ont été accueillis à la préfecture de la Nièvre soit une diminution de 44,45% par rapport à 2009. Cette diminution s'explique par la mise en place de la régionalisation et par l'absence de disponibilités de places d'accueil dans les centres d'accueils des demandeurs d'asile (CADA).

Le nombre total de personnes accueillies au guichet asile de la préfecture de la Nièvre, y compris les primo arrivants a pour sa part faiblement progressé par rapport à l'année 2009 avec 475 personnes reçues contre 494 en 2009.

*Naturalisation* : la loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures a modifié en son article 12 certaines dispositions du code civil relatives au droit de la nationalité, et notamment a transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2010 la souscription des déclarations d'acquisition de la nationalité française en raison du mariage des tribunaux d'instance aux préfectures.

Les préfectures ont donc désormais pour mission de recevoir les déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage avec un conjoint français et de les transmettre au ministère chargé des naturalisations pour instruction de la procédure d'enregistrement.

Les cérémonies d'accueil dans la citoyenneté marquent l'aboutissement d'une longue procédure. Il revient notamment au préfet de remettre les décrets de naturalisation. En 2010, la préfecture a organisé deux cérémonies au cours desquels 127 récipiendaires ayant obtenu la nationalité française ont répondu présents (87 en 2009).

*Eloignement* : la gestion du flux migratoire passe aussi par l'éloignement des ressortissants en situation irrégulière. Il convient de noter une hausse très relative du nombre de reconduites à la frontière puisque 19 personnes ont été éloignées en 2010 contre 17 en 2009.

Si le nombre de départs volontaires n'était pas significatif en 2009, seulement 7 personnes avaient accepté l'aide au retour, 12 personnes l'ont accepté au titre de l'année 2010. Cette progression s'explique par les mesures de sensibilisation prises par l'office français de l'immigration et de l'intégration ainsi que par le bureau de l'immigration de la préfecture.

## **La Prévention des risques majeurs:**

### ***Chiffres clés***

221 des 312 communes du département sont concernées par un ou plusieurs risques majeurs (inondation, rupture de barrage, incident nucléaire, accident industriel, mouvement de terrain, transport de matière dangereuse, risque sismique).

### ***L'information préventive sur les risques majeurs***

A la demande du Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, le Bureau de Recherche Géologique Minière a réalisé l'inventaire des cavités souterraines «hors mines» et la base de données «mouvement de terrain». Les conclusions de ces études disponibles sur internet ont été intégrées dans la nouvelle version du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 après validation de la commission départementale des risques majeurs. Le risque sismique a également été intégré dans le DDRM.

### ***Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)***

L'ensemble des communes riveraines de la Loire, de l'Allier, de l'Yonne, de la Vriille, du Nohain, de la rivière Nièvre et la commune de Moulins-Engilbert sont couvertes par un PPRI approuvé. Au cours de l'année 2010, les PPRI Nièvre, Nohain et commune de Moulins-Engilbert ont été approuvés. Les études relatives aux PPRI des communes de Verneuil, Cercy-la-Tour et Luzy débuteront en 2011.

### ***Plan Loire grandeur nature***

La politique d'aménagement et de gestion équilibrée de la Loire est mise en œuvre dans le cadre du plan Loire grandeur nature en partenariat avec l'agence de l'eau et l'ensemble des collectivités ligériennes. En 2010, 1,16 millions d'euros ont été dépensés (entretien 340 k€ et investissement 820 k€) sur l'ensemble du domaine public fluvial de la Loire et de l'Allier géré par la direction départementale des territoires (départements du Cher, de la Nièvre, de l'Allier et de la Saône et Loire) pour des opérations d'entretien ou de travaux dans le lit ou sur les digues domaniales de Loire. L'objectif de ces interventions est d'assurer un certain niveau de sécurité vis à vis du risque inondation. Pour le département de la Nièvre, la principale opération a été la restauration du lit en aval du bourg de La Charité sur Loire, réalisé à l'automne. L'objectif de ces travaux est de faciliter l'écoulement du fleuve en crue, dans une zone à enjeux (zone urbaine en bord de Loire).

### ***Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)***

3 sites industriels sont classés Seveso dans le département.

- pour l'entreprise Rhodia située à Clamecy, le PPRT du site prescrit en 2009 est en phase de consultation des Personnes et Organismes Associés (POA) depuis le 18 février 2011. L'enquête publique se déroulera à l'issue de cette consultation. L'approbation du PPRT est prévue avant la fin de l'année 2011.
- pour l'entreprise Ardi implantée à Garchy, le PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010.
- enfin pour l'entreprise Totalgaz située à Gimouille, l'étude d'aléa du projet de PPRT démarrée en 2009 et est en attente de modifications de l'étude de danger par l'exploitant. Les enjeux ont été recensés en 2010.

### ***Plan de prévention des risques naturels cavités souterraines sur le territoire de la commune de Oudan***

L'apparition d'un fontis en secteur urbanisé sur la commune d'Oudan en février 2009 a nécessité la prise des premières mesures d'urgence par les pouvoirs publics. Un arrêté de prescription lié à l'élaboration d'un PPR «cavités souterraines» a été signé par le Préfet le 17 septembre 2009. Les études préalables à la réalisation du PPR, finalisées en 2010, ont conclu à l'existence d'un phénomène de suffosion (entraînement des matériaux fins du sous-sol par les eaux météoriques). Ce phénomène explique l'apparition possible d'effondrements localisés. En 2011, le PPR permettra de cartographier les zones sensibles sur le territoire communal et préconisera des mesures de gestion adaptées.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) a enfin assuré le suivi et le montage du dossier relatif à la prise en charge des frais de relogement par le Fonds Barnier et à l'acquisition à l'amiable des biens exposés par l'intermédiaire d'une subvention versée au profit de la commune. Ces deux dossiers ont été achevés en 2010.

### ***Classement des digues intéressant la sécurité publique (ISP)***

En application de la réglementation, les digues du département ont été réparties en trois nouvelles classes en fonction de la population protégée : digues de classe B protégeant plus de 1000 personnes, de classe C protégeant plus de 10 personnes et de classe D pour l'ensemble des autres digues. 16 tronçons de digues représentant un linéaire total de 24,5 km ont fait l'objet d'un classement par arrêté préfectoral le 10 novembre 2009. Ce travail a été poursuivi en 2010 avec, notamment, l'achèvement du recensement des digues de classe C et D.

Un important travail de recensement des barrages d'étangs a été mené en 2010 avec la consultation de l'ensemble des communes pour recenser les étangs présents sur leur territoire. Les premiers classements devraient avoir lieu en 2011.

### ***Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)***

Les PPBE tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si besoin, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones de calme. Le PPBE de la Nièvre a été adopté le 16 décembre 2010. Des travaux de résorption des points noirs du bruit ont été menés en 2010 sur les communes de La Charité-sur-Loire, Tresnay et Pousseaux. Des subventions pour un montant de 29 131 € ont été accordées aux particuliers concernés.

### ***Activité de contrôle des barrages***

Elles concernent le barrage des Settons, le barrage de St Agnan et le barrage de Pannecièrre. D'importants travaux de confortement sont prévus pour ce dernier ouvrage de mi 2011 à mi 2013. La DDT a assuré en 2010 le suivi administratif et technique de cette opération menée par les Grands Lacs de Seine.

### **Plans de secours et exercices de sécurité civile :**

Au cours de l'année 2010, les procédures de révision des plans suivants ont été engagées : Plan Particulier d'Intervention (PPI) Totalgaz (Celui ci a été approuvé par arrêté préfectoral du 23 mars 2011), Plan départemental pollution atmosphérique, Plan départemental de gestion d'une canicule. Ces 2 derniers plans devraient être approuvés au cours de l'année 2011.

Un poste de commandement opérationnel a été activé sur le site du circuit de Magny-Cours à l'occasion des World Séries By Renault (19, 20 juin 2010) et du Bol d'Or (14, 15 septembre 2010)

Deux exercices de sécurité civile ont été organisés en 2010 : le 28 novembre 2010, simulation d'un incendie au lycée Raoul FOLLEREAU à Nevers avec déclenchement des dispositions ORSEC relatives aux secours à nombreuses victimes, le 6 décembre 2010, simulation d'un incident au dépôt relais TOTALGAZ à Gimouille mettant en œuvre les dispositions du projet de PPI TOTALGAZ préalablement à son approbation.

**Dans le cadre des actions de prévention du risque incendie** dans les établissements recevant du public (ERP), la sous-commission de sécurité a procédé à 13 visites d'établissements recevant du public pour la première catégorie et à 215 pour les autres catégories soumis à visite obligatoire sur un total de 4 455 ERP dans la Nièvre. En outre, 37,67 % des avis défavorables émis au cours de la période de référence, ont été levés.



## Développement économique et aménagement du territoire

### **Dynamisme des entreprises et restructurations**

En 2010, le nombre d'immatriculations d'entreprises est descendu à 805 contre 883 en 2009, soit une diminution de 8,83 %. Parallèlement, le nombre de radiations est passé de 864 en 2009 à 582 en 2010, ce qui représente une diminution de 32,63 %. Le solde entre les immatriculations et les radiations d'une année sur l'autre reste positif (2009 : 19 et 2010 : 223).

### **Restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place**

**Une diminution des licenciements économiques** de près de 43% a été observée en 2010 par rapport à 2009 (445 licenciements pour motif économique ont été effectués en 2010 contre 780 en 2009). Contrairement aux années précédentes (2007 à 2009), aucun plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) n'a été enregistré en 2010 dans le département de la Nièvre.

**Un fonds d'intervention pour la revitalisation des territoires (FIRT)** a été mis en place fin 2006 dans l'optique d'optimiser les moyens financiers, humains et techniques des entreprises soumises à l'article L 1233-84 du code du travail et pour mieux accompagner la revitalisation des territoires affectés.

Il constitue une solution innovante au service de l'emploi et des territoires qui comprend : un fonds unique d'intervention, des moyens globalisés, une stratégie définie pour accompagner la revitalisation des territoires, un plan d'actions évolutif et adapté aux territoires concernés, une collaboration renforcée avec les entreprises, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, une cohérence maîtrisée avec les dispositifs existants, un comité de pilotage unique présidé par le préfet. Au 31 décembre 2010, 8 entreprises ont signé une convention afin d'apporter leur contribution au fonds. 10 conventions ont été signées au total représentant 2 231 198 €. Globalement, le FIRT a permis d'accompagner la création de 216 emplois.

### **Des actions sur les filières : exemple de la filière automobile**

La filière automobile (équipementiers et sous-traitants) représente 25 % de l'emploi industriel de la Nièvre. Une étude sur la situation des diverses entreprises de la Nièvre qui ont des activités de sous-traitance pour les équipementiers ou les constructeurs automobiles et des actions mises en œuvre portant notamment sur l'amélioration de la productivité et sur les ressources humaines, a été présentée à l'ensemble des partenaires. La crise financière internationale a continué, en 2010, à fragiliser les entreprises de cette filière où le recours au chômage partiel s'est poursuivi. Dans ce contexte, les mesures en faveur des équipementiers et sous-traitants de ce secteur dans le cadre du plan de relance pour l'économie (« pacte automobile ») se sont révélées pertinentes : prime à la casse limitée dans le temps, refinancement du crédit automobile, création d'un fonds d'investissement, dispositions fiscales avantageuses. De plus, le Gouvernement vient de mettre en place une nouvelle coordination des dispositifs d'accompagnement des entreprises de la filière automobile, qui a été présentée, lors d'une rencontre des acteurs concernés, le 13 décembre 2010, au Technopôle de Magny-Cours.

### **Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GEPEC)**

Une démarche concertée pour dynamiser la gestion des ressources humaines pour l'emploi dans les territoires nivernais a été mise en œuvre en 2010. L'objectif de cette démarche « GACET » (Gestion Anticipée des Compétences et des Emplois sur le Territoire) consiste, à partir des besoins en compétences attendus et répertoriés des entreprises, à mettre en place des formations pour adapter les compétences des demandeurs d'emploi d'un territoire. Le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre a décidé de mettre en œuvre ce travail partenarial en tant qu'action dédiée à l'anticipation des mutations économiques. Ce projet qui a vocation à s'inscrire dans la pérennité permet de sécuriser les parcours professionnels des actifs en répondant localement aux besoins de main d'œuvre des entreprises.

## Synthèse des résultats des cellules de reclassement financées par l'Etat depuis 2005

Années de fin de cellule	Nombre de bénéficiaires potentiels	Nombre d'adhérents	Bilan du reclassement en emploi durable	%	Coût pour l'Etat (en €)
2005	78	71	48	67,61	99 960,30
2006	20	16	8	50,00	40 000,00
2007*	276	96	65	67,70	154 000,00
2008*	352	213	152	71,36	270 100,00
2009	173	97	44	45,36	242 500,00
2010	244	138	72	52,17	70 800,00

*\*Y compris les taux de retour à l'emploi durable de la cellule interentreprises.*

Le taux de reclassement se situe à nouveau en 2010 à plus de 50% (52,17%) mais sans pour cela atteindre les niveaux des années 2007 et 2008, en raison tout à la fois d'une situation économique encore fragile et du très mauvais résultat enregistré sur l'une des cellules de reclassement. Il est à noter qu'une nouvelle cellule de reclassement départementale interentreprises, portée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre, d'une durée d'un an, a été mise en œuvre début juillet 2010.

### Le recours au chômage partiel

Le recours au chômage partiel spécifique en 2010 est en net recul dans le département : 74 entreprises ont eu recours à une demande de chômage partiel en 2010 contre à 143 en 2009. Un contingent de 641 463 heures (prévisionnel) a été accordé et 195 808 heures (réalisé) ont été payées au 31 janvier 2011 soit 30,5% ; on constate en 2010 deux fois moins d'heures payées qu'en 2009. Les entreprises ayant bénéficié de cette aide sont majoritairement issues du secteur de la métallurgie.

**L'activité partielle longue durée (APLD)** est un dispositif de chômage partiel complémentaire garantissant au salarié en chômage partiel le versement d'une indemnisation au moins égale à 75% de sa rémunération brute, cette indemnité ne pouvant être inférieure à la rémunération mensuelle minimale. Dans le même temps, l'entreprise s'engage à mettre en place des actions de formation et à ne pas licencier les salariés couverts par la convention signée avec l'Etat pendant une durée égale au double de celle de la convention. 10 conventions ont été conclues en 2010 concernant 1 264 salariés

**Le chômage partiel pour congés payés** est un dispositif d'aide au salarié embauché en cours d'année en CDI, CDD ou en alternance et n'ayant pas acquis pendant la période de référence suffisamment de droits pour bénéficier de congés pendant les périodes de fermeture de l'entreprise. En 2010, 271 salariés embauchés ont bénéficié de cette aide pour 79 refus pour motif de travail pendant la période dite de référence (En 2009 : 300 salariés en ont bénéficié pour 63 refus). Le recours au chômage partiel pour congés payés concerne en grande partie le secteur commerce de gros (une entreprise à fort recrutement) et le secteur du bâtiment.

### Le financement de l'économie

La loi de finances rectificative pour le financement de l'économie du 16 octobre 2008 a autorisé le Gouvernement à apporter sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire français.

La circulaire du Premier Ministre du 22 octobre 2008 présentant l'organisation du suivi au niveau territorial du financement de l'économie a chargé le Préfet, dans chacun des départements, de réunir les acteurs concernés par ce dispositif, notamment les banques. Le secrétariat de cette commission est assuré par la direction départementale des finances publiques. La commission a siégé à cinq reprises en 2010.

Ce dispositif a pour objet d'informer les acteurs économiques des mesures prises au niveau national et de leurs objectifs, d'effectuer un diagnostic de la situation locale et en particulier du rétablissement d'un fonctionnement normal du marché du crédit aux entreprises, de décliner au niveau local et de suivre de manière précise et régulière les engagements pris par les banques au niveau national. Doté

de vingt-deux milliards d'euros, le plan de soutien au financement des PME, annoncé le 2 octobre 2008 par le Président de la République, est donc pleinement opérationnel dans la Nièvre.

### **Le plan de relance de l'économie**

Afin de lutter contre les effets de la crise financière mondiale, 700,4 M€ ont été mobilisés en région Bourgogne sur les années 2009/2010 permettant le lancement de 82 chantiers, le soutien aux entreprises au titre des mesures fiscales de trésorerie, l'octroi de prêts garantis et un accompagnement en faveur de l'emploi et la solidarité. Pour la Nièvre, l'Etat a soutenu 15 projets d'investissement pour un montant total de plus de 15 millions d'euros contribuant au financement de plus de 58 millions d'euros de travaux

En outre, plusieurs dispositifs comme le fonds d'investissement social, la prime à la casse, le dispositif « zéro charge TPE », le remboursement anticipé du crédit impôt recherche, le doublement du prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement neuf, ont été prolongés en 2010. Ils représentent un effort financier de 10 Milliards d'euros au plan national.

### **Equilibre entre les différentes formes de commerce**

En 2010, la commission départementale d'aménagement commercial s'est réunie à cinq reprises; elle a examiné 6 dossiers de commerces de détail représentant 17 935 m<sup>2</sup> (98 % des surfaces demandées ont été autorisées). Les demandes portaient principalement sur l'extension d'ensembles commerciaux sur l'agglomération neversoise, la Charité-sur-Loire et Cosne-Cours-sur-Loire, et une création de commerce.

La commission a autorisé : l'extension de 2 ensembles commerciaux à Cosne-Cours-sur-Loire avec la création de 4 magasins et d'un coiffeur ; l'extension d'un ensemble commercial à Marzy avec la création de 15 magasins ; l'extension d'un supermarché à Decize ; la création d'un magasin de bricolage à Clamecy.

S'agissant du commerce de proximité, 7 dossiers ont été déposés au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Ces dossiers ont fait l'objet d'une décision d'attribution de subvention pour un montant de 15 050 € en 2010.

### **L'aménagement du territoire**

**Volet territorial du CPER Bourgogne :** l'année 2010 a été marquée par une programmation soutenue de tous les contrats de pays ou de territoire. Le rythme de consommation des crédits est différent selon les territoires. Durant le second semestre, les négociations pour la révision des contrats à mi-parcours ont été menées. Les révisions prendront effet en 2011.

<b>Territoire</b>	<b>Engagement de l'Etat sur la durée du contrat ( FNADT)</b>	<b>Engagement au 31 décembre 2010 ( FNADT)</b>
Pays Nevers sud Nivernais	1 500 000 €	217 713 € ( 14,51 %)
Agglomération de Nevers	1 000 000 €	145 000 € ( 14,50 %)
Pays Bourgogne Nivernaise	1 212 500 €	258 933 € ( 21,35 %)
Pays Nivernais Morvan	1 650 000 €	799 785 € ( 48,47 %)
<b>Total</b>	<b>5 362 500 €</b>	<b>1 421 431 € ( 26,50 %)</b>

**Le contrat territorial Nevers Sud Nivernais** signé en novembre 2005 est arrivé à échéance le 31 décembre 2009 ; ce contrat avait pour objectif d'accompagner la création de 400 emplois sur une période de 3 ans. 17 millions d'euros ont été mobilisés pour accompagner 24 actions (Etat et fonds européens : 4,7M€ - conseil général : 5,2M€ - conseil régional : 4,2M€).

La réalisation de ces actions et le soutien apporté aux projets de développement des entreprises du bassin concerné ont permis d'accompagner la création de 725 emplois programmés sur 3 ans dont 400 emplois par ARMATIS, qui a choisi le site « espace entreprises Nevers est » pour l'implantation d'un nouveau centre d'appels. L'année 2010 a été marquée par la tenue du comité de pilotage de clôture qui a procédé à l'évaluation du contrat.

**Actions de revitalisation du bassin de Cosne Cours sur Loire :** la fermeture du site Henkel, avec la suppression de plus de 168 emplois en 2009, a constitué l'un des plus grands défis à relever dans l'arrondissement de Cosne sur l'année 2010.

La mobilisation de tous les acteurs en charge des questions économiques, élus locaux, Adeb-Cosne, services de l'Etat, Chambre de Commerce et d'Industrie, en lien avec le sous préfet de Cosne Cours sur Loire, a permis de trouver des solutions compensatoires. En août 2010 le site Henkel est devenu propriété de la CCI, en l'absence de tout autre repreneur, pour assurer la revitalisation du site, aujourd'hui dénommé "*Espace d'Entreprises de Cosne sur Loire*".

A ce jour, quatre entreprises ont été accompagnées pour implanter leur activité sur l'ancien site Henkel. D'autres candidatures à l'implantation d'activités sur ce site sont actuellement à l'étude par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le comité « Croissance Plus » a poursuivi ses travaux jusqu'au 31 mai 2010, date à laquelle ce dispositif, mis en place dans le cadre de la fermeture du site Henkel, a été remplacé par un plan d'actions territorial (15 actions). Intitulé « Plan de développement de l'économie et des compétences en Bourgogne Nivernaise » ce plan d'actions, validé le 24 septembre 2010, a pour objectifs :

- d'optimiser les potentialités du territoire afin de faire émerger de nouvelles opportunités de développement économique ;
- d'accompagner les entreprises face aux mutations économiques auxquelles elles sont confrontées ;
- de favoriser les mobilités professionnelles afin de sécuriser les parcours professionnels des actifs du territoire.

### **Les restructurations de défense**

Pour la Nièvre, sont concernés :

- les établissements de Château-Chinon : Etablissement de l'Imprimerie de l'Armée de Terre (EIAT) qui a fermé fin 2009 et le Service des Ressortissants résidant à l'étranger (SRRE) qui doit fermer le 1<sup>er</sup> décembre 2011,
- le détachement de la 15<sup>ème</sup> BSMAT à Fourchambault-Garchizy dont l'arrêt des activités est programmé pour la fin de l'année 2012, avec une libération du site fin 2014.

Le préfet a réuni les élus concernés et, sur l'enveloppe globale de 4 M€ pour des plans locaux de redynamisation (PLR) dont bénéficie le département de la Nièvre, sa proposition de répartition a été suivie par le ministère de la Défense à savoir :

- 3 M€ ont été affectés au plan local de redynamisation de Château-Chinon,
- 1 M€ a été orienté vers la réhabilitation du site de Fourchambault-Garchizy dans une démarche de maximisation des retombées économiques et de développement des emplois.

**Le contrat de revitalisation du bassin de Château-Chinon** et son avenant, le PLR signé le 5 février 2010, qui sont accompagnés de moyens financiers et de mesures exceptionnelles d'aides, ont pour objectifs de recréer un nombre d'emplois et un volume d'activité directe et indirecte au moins équivalents sur le territoire touché par les restructurations industrielles et celles de la défense.

En 2010, ont émergé notamment les projets suivants : l'accompagnement du projet de la salle de découpe des abattoirs de LUZY ; la réhabilitation de l'ancien bâtiment de DIM avec l'installation du CFA de Marzy section BTP, la société Evrard et les Terrines du Morvan ; l'engagement d'une étude pour la requalification du site de l'EIAT.

Les projets suivants seront développés en 2011 : étude pour la structuration des circuits courts de commercialisation des produits agricoles locaux ; aménagement du massif du Haut-Folin ; création d'un atelier de transformation de la viande sur la commune de Luzy ; lancement des galeries numériques ; suivi du projet de Sardy-les-Epiry dans le cadre du contrat de revitalisation ; lancement du projet de construction du parc résidentiel de loisirs Settons - Les Oppidas de Planchez ; requalification de l'EIAT ; les télécentres (création de celui de Moulins-Engilbert et extension de celui de Lormes).

**Pour le détachement de la 15<sup>ème</sup> BSMAT**, un comité de site, installé en 2009, soit cinq ans avant la fermeture de l'établissement a en charge les accompagnements social et territorial de la restructuration. Un sous-comité « ressources humaines », qui examine les problèmes liés à la reconversion des personnels touchés par la mesure de restructuration, a été installé le 15 février 2010 et s'est réuni depuis à trois reprises.

### Les fonds européens : FEDER

Le comité de concertation départementale, instance préalable au comité régional de programmation unique s'est réuni quatre fois (plus une consultation écrite) durant l'année 2010. Treize dossiers ont été programmés en 2010 au titre du FEDER :

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Montant FEDER attribué</b>
Syndicat Mixte d'Equipement Touristique du Canal du Nivernais	Centre d'interprétation du Toueur à Saint Léger des Vignes	165 056 €
Ville de Nevers	Travaux de réhabilitation et d'extension du musée Frédéric Blandin (tranche conditionnelle N°2)	285 136 €
Communauté de Communes du Haut Morvan	Création d'une maison médicale à Château-Chinon	173 911 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre	Etude immobilière et foncière du Pays Nevers Sud Nivernais	19 888,28 €
Communauté de Communes Loire et Vignoble	Tour du Pouilly Fumé, sensations et découvertes	500 000 €
Ville de La Charité sur Loire	Restauration du cloître du Prieuré Clunisien	296 419 €
Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan	Opération Collective de Modernisation du Commerce, des Services et de l'Artisanat sur la Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan – 1 <sup>ère</sup> tranche	19 706,46 €
Communauté de Communes des Portes du Morvan	Aménagement de l'étang du Goulot à Lormes	31 389,03 €
Communauté de Communes du Sud Nivernais	Aménagement du Port de la Jonction à Decize	818 250 €
Communauté d'Agglomération de Nevers	Extension de la ZAC Varennes-Vauzelles/Garchizy	649 254,23 €
Ville de Corbigny	Création d'un espace de création-diffusion culturelle	97 409 €
Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan	Aménagement du tour du lac de Saint-Agnan	42 608 €
Commune de Montsauche-les-Settons	Extension de la maison médicale	125 938 €
<b>Total</b>		<b>3 224 959 €</b>

D'autres dossiers sont en cours d'instruction et leur programmation est envisagée sur 2011. Ils concernent le développement économique (réhabilitation ou extension de zones d'activités), le rayonnement culturel et le développement touristique.

### Les pôles d'excellence rurale

Les acteurs des territoires ruraux constituent un réservoir de croissance et de développement durable. C'est pourquoi le gouvernement a souhaité en juillet 2005 que, parallèlement à la politique des pôles de compétitivité, une démarche spécifique au monde rural soit instaurée pour y favoriser la création d'emplois. Ce sont les « pôles d'excellence rurale ». La Nièvre s'est fortement investie dans cette démarche avec 5 pôles labellisés autour de thématiques complémentaires (filère bois, tourisme et viticulture). Cette labellisation par l'Etat s'accompagne d'un soutien spécifique. Ainsi, l'Etat s'est engagé sur la période 2006 à 2009 à hauteur de près de 3 millions d'euros dans le département de la Nièvre.

Deux dossiers ont été abandonnés suite à la défaillance des partenaires privés, deux dossiers ont terminé leurs opérations dans les délais impartis, et le dernier dossier a fait l'objet d'une prorogation pour réaliser l'ensemble de ses opérations jusqu'au 30 juin 2011.

Le second appel à projets, constitué de deux vagues, a été lancé en novembre 2009, autour des enjeux suivants :

- accroître la capacité des territoires ruraux,
- répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

Trois dossiers ont été déposés en février 2010 au titre de la première vague. Deux ont été retenus et labellisés par décret du 29 décembre 2010 : le PER de la communauté de commune Puisaye Nivernaise dans le cadre « d'un pôle de services solidaires intergénérationnels », et le PER du Pays Nivernais Morvan intitulé « l'innovation numérique en milieu rural, vers un pays 2.0 ».

Trois dossiers ont été également déposés pour la deuxième vague de projets en octobre 2010. Deux dossiers ont été sélectionnés en avril 2011 : le PER de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan (Maison des nourrices et de l'assistance publique) et le PER du pays Bourgogne Nivernaise (développement des activités tertiaires).

### **Les grappes d'entreprises**

La DATAR a lancé en 2010 une seconde vague d'appels à projets qui a vocation à soutenir des grappes d'entreprises (nouvelles ou existantes) qui feront preuve d'initiatives exemplaires.

Pour la Nièvre, deux dossiers ont été déposés : celui du pôle de la performance de Magny-Cours, et celui de XYLOPOLYS (Pôle Bois Construction et Environnement).

Le dossier du pôle de la performance de Magny-Cours a été sélectionné par la DATAR en janvier dernier.

### **Le programme de développement et de modernisation des itinéraires du réseau routier national dans la Nièvre (PDMI).**

Les PDMI succèdent au volet routier des contrats de plans Etat-Régions. Ils recouvrent l'ensemble des opérations qui visent à moderniser le réseau routier non concédé. Ont été réalisées en 2010, les opérations suivantes inscrites au PDMI 2009-2013 pour la Nièvre:

- liaison avec la région parisienne : section Nevers-Magny-Cours.
- liaison avec l'Auvergne et Rhône-Alpes : déviation de Moiry. Les travaux de la section Moiry/Saint-Pierre-le-Moutiers devraient commencer mi 2011 avec un objectif de mise en service pour la fin 2012. Les études de la partie Saint-Pierre-le-Moutiers/limite de L'Allier sont en cours, les acquisitions devraient être finalisées en 2011 pour permettre un démarrage des travaux en 2012 pour la section Saint-Pierre-le-Moutiers/Chantenay Saint-Imbert.
- liaison Troyes/Auxerre/Bourges : la réhabilitation du pont existant de la Charité-sur-Loire est en cours et devrait être terminé en 2013. Le projet de création d'un second pont fait l'objet de provisions pour acquisitions foncières de la déviation de la Charité. Le premier volet des études, relatif à l'impact environnemental, s'est déroulé sur toute l'année 2010. Concernant les études nécessaires à la définition des nouvelles infrastructures, le lancement de la consultation est prévu au printemps 2011.

### **Economie agricole**

#### **Chiffres clés**

Les emplois agricoles représentent 5 % des actifs contre 3 % au niveau national soit 5 800 actifs. Sur la base des déclarations PAC, le nombre d'exploitations agricoles se situe aux alentours de 2 900. La surface agricole utile moyenne d'une exploitation nivernaise est de 129 ha. Le cheptel bovin s'élève à 373 000 têtes et le cheptel ovin à 70 000 têtes. Les céréales représentent 94 000 ha, les oléagineux 32 000 ha et les protéagineux 1 000 ha. L'essentiel des surfaces en vigne est classé AOC et la production vinicole s'élève à 65 000 hl.

En 2010, un accueil délocalisé sur 8 sites pendant 4 semaines a été mis en place par les services de la DDT pour accompagner les exploitants dans leur déclaration de leur dossier surface. 362 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter représentant 13 700 ha ont été instruits sur 2010. 37 agréments ont été donnés pour l'installation de jeunes agriculteurs. Une moyenne de 17 091 € a été versée pour chaque installation. La télé-déclaration PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) a concerné 50 % des déclarants et la télé-déclaration des aides surface 52 %.

### **Une nouvelle approche : la contractualisation agricole**

**Enjeux :** générer des débouchés commerciaux pour les producteurs agricoles par l'identification de nouveaux circuits de distribution et la diversification des sources de revenus.

Afin d'étudier les pistes pour une éventuelle contractualisation entre les producteurs de viande bovine charolaise et la grande distribution implantée localement, deux rencontres ont été organisées avec les représentants de la Chaîne Carrefour et les jeunes agriculteurs de la Nièvre.

Parallèlement, des réflexions sont menées par le parc naturel régional du Morvan pour structurer la filière bovine et mettre en œuvre des circuits courts d'approvisionnement, comme préconisé dans le cadre du plan local de redynamisation.

### **Les aides versées au secteur agricole**

Un total de 128 M€ d'aides agricoles a été versé en 2010. Les principales aides sont les suivantes :

- le droit à paiement unique a généré 88 778 577 € d'aides ;
- la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes a concerné 1 952 dossiers soit correspondant à 13 381 112 € d'aides ;
- l'indemnité compensatrice de handicap naturel a fait l'objet de 1 625 dossiers déposés pour un montant global de 6 594 041 € ;
- l'aide aux ovins et caprins : 375 éleveurs ovins et 22 éleveurs caprins en ont bénéficié d'une aide totale de 1 129 786 € ;

### **Vers une agriculture respectueuse de l'environnement**

- les mesures agro-environnementales territorialisées ont concerné 59 dossiers nouveaux et 118 des années antérieures pour un montant global de 1 971 941 € d'engagement sur 5 ans ;
- 18 dossiers de mise aux normes des bâtiments d'élevage ont été mis en paiement pour 99 918 € de l'État et 23 688 € des agences de l'eau ;
- 26 nouveaux dossiers d'aide à la conversion à l'agriculture biologique ont été déposés représentant 1 710 ha et 245 000 € engagés ;
- 1 nouveau dossier d'aide en apiculture a été déposé se traduisant par un engagement de 24 000 € ;
- 18 dossiers ont été retenus au titre du plan végétal pour l'environnement permettant l'engagement de 95 000 € ;
- 2 dossiers ont été déposés et retenus au titre du plan de performance énergétique pour un montant global de 430 000 € ;
- enfin 2 nouveaux dossiers concernant des chevaux ont été instruits au titre des races menacées, correspondant à 33 660 € d'aides sur cinq ans.

### **La politique forestière**

La mise en œuvre de la politique forestière de l'État se décompose en deux grands axes : l'application de la réglementation et les aides aux investissements forestiers dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH). Les actions réalisées en 2010 ont porté sur le contrôle des documents de gestion et des dossiers fiscaux (mutation et ISF) soit 107 propriétés. En matière de défrichement, 20 demandes ont été enregistrées représentant une superficie totale de 104 hectares, dont 26 dans le Morvan. S'agissant des aides aux investissements forestiers, 14 dossiers de création de desserte forestière ont pu être engagés pour 198 000 € de subvention.

## **Gestion des Voies navigables et cours d'eau**

**Renouvellement de la certification ISO 14001** : l'audit de suivi de la certification obtenue en 2006 et portant sur l'optimisation et la gestion quantitative de la ressource en eau sur le canal latéral à Loire ainsi que sur le canal de Roanne à Digoin a eu lieu avec succès en septembre 2010. Une extension du périmètre aux canaux de Briare et du Loing a été lancée en 2010, avec pour objectif d'être certifié lors de l'audit de renouvellement de 2012. Une démarche de labellisation « développement durable » (processus interne à VNF) concernant la gestion des chômages (périodes hivernales de travaux nécessitant un arrêt de navigation) est en cours.

**Etudes et travaux** : deux réalisations majeures ont été réalisées en 2010 : la reconstruction d'urgence du déversoir de Forge-Neuve sur l'Acolin, suite à sa rupture fin mai 2010 et les travaux d'étanchéité de la rigole d'Yonne alimentant le canal du Nivernais, pour optimiser le prélèvement d'eau et limiter les pertes, en vue de la vidange du barrage de Pannecièrre prévue en 2012.

**Démarrage de l'expérimentation de décentralisation des canaux bourguignons au 1er janvier 2010** : pour une période de 3 ans et à partir du 1er janvier 2010, le canal du Nivernais (tout comme le canal de Bourgogne, le canal du Centre et la Seille dans sa partie navigable, situés hors du département de la Nièvre) fait l'objet d'une expérimentation de transfert à la Région Bourgogne. La réalisation des travaux d'entretien et d'investissement, ainsi que la gestion du domaine public fluvial ont été pilotées par la Région dès cette année.

## **La planification urbaine**

80 communes disposent d'un document d'urbanisme opposable (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme, carte communale), soit : 25 % des 312 communes, 71 % de la population nivernaise, 65 plans d'occupation des sols (POS) ou plan local d'urbanisme (PLU) dont 2 PLU intercommunaux auxquels s'ajoutent 15 cartes communales.

36 communes ont prescrit l'élaboration d'un premier document d'urbanisme (11 PLU dont 1 PLU intercommunal regroupant 6 communes et 19 cartes communales). Lorsque ces documents seront approuvés, 116 communes seront couvertes par un document d'urbanisme (37 % des 312 communes et 82 % de la population nivernaise).

L'extension du périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Nevers a été fixée par arrêté du 22 novembre 2010. Le territoire défini comporte 47 communes appartenant aux EPCI suivants : communauté d'agglomération de Nevers, communauté de communes Le Bon Pays, communauté de communes des Amognes, communauté de communes Des Bertranges à la Nièvre, communauté de communes Loire et Allier, communauté de communes Fil de Loire, auxquelles s'ajoute la commune de Marzy.

**Le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Nièvre** participe aux opérations d'aménagement urbain et de planification, notamment pour la prise en considération du patrimoine bâti, la qualité architecturale des constructions et le développement équilibré et harmonieux des territoires. Dans le cadre du code de l'urbanisme et du code du patrimoine, l'Architecte des Bâtiments de France est consulté pour toutes autorisations de travaux en espace protégé : 1 063 dossiers ont été instruits en 2010 dont 57 refus soit un peu plus de 5%.



## Environnement et cadre de vie

### Protection des espaces naturels

#### Natura 2000

L'élaboration du document d'objectif (DOCOB) a débuté pour trois sites : Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy, Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan et Complexe des étangs du Bazois. Ainsi sur les 24 sites (Directive Habitats et Oiseaux confondus) recensés sur le territoire de la Nièvre, 14 sites ont un DOCOB validé par arrêté préfectoral et 6 sites ont un document en cours d'élaboration. Sur les sites pour lesquels le document d'objectifs a été approuvé, la mise en œuvre des DOCOB a abouti à la mise en place de mesures agro-environnementales sur l'axe Loire Allier et dans le Morvan. De plus, l'année 2010 a été marquée par la signature de 3 nouveaux contrats sur l'axe Loire et une charte sur le site Val d'Allier Bourbonnais. Concernant la mise en place des évaluations des incidences, un formulaire simplifié a été élaboré et les consultations des acteurs locaux ont eu lieu fin 2010.

**Sites protégés, classés et paysages**, trois dossiers sont à signaler :

- le canal du Nivernais : la DREAL a poursuivi le travail entrepris avec les syndicats mixtes du canal du Nivernais sur une étude générale paysagère sur l'ensemble du linéaire du canal afin de déterminer les secteurs à enjeux paysagers et les outils existants et à mettre en place pour préserver et mettre en valeur ces paysages. Cette étude s'achèvera en 2011 ;
- la réserve naturelle du Val de Loire : mise en œuvre en 2010 du deuxième plan de gestion élaboré et validé par le comité de gestion de la réserve en novembre 2009 ;
- l'atlas des paysages : en application de la Convention Européenne du Paysage, l'atlas départemental des paysages permet de disposer d'un outil pédagogique, explicite et actualisable à l'usage des services de l'Etat et des élus, mais aussi de tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire, pour la connaissance, la prise en compte, la préservation, la gestion et la valorisation des paysages. L'élaboration de l'atlas de la Nièvre, lancé en 2009, a été poursuivie en 2010.

#### Police et protection de l'eau

La MISE (mission inter-services de l'eau) a été élargie en MISEN (mission inter-services de l'eau et de la nature) par arrêté préfectoral du 27 juillet 2010. La politique de l'État sur l'eau, les milieux aquatiques et la nature dans le département de la Nièvre est organisée autour de six axes :

- Préserver la biodiversité en favorisant la mise en place d'une trame verte et bleue
- Protéger la biodiversité par la gestion des espèces
- Protéger l'homme et son environnement des pollutions des milieux
- Assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources en eau pour tous les usages
- Réduire le risque inondation
- Améliorer la cohérence, l'efficacité et la lisibilité des actions de la MISEN

Cette politique est déclinée en un plan d'action triennal (2010-2012) territorialisé.

Le plan de contrôle commun aux polices de l'eau et de la nature a été approuvé en MISE stratégique le 10 mars 2010. Conséquence d'un important travail de sensibilisation et de communication réalisé antérieurement par les services de contrôle, la majorité des contrôles a montré un respect de la réglementation par les différents usagers. En effet, sur les 449 contrôles sur le volet eau réalisés sur le département, 327 se sont révélés conformes soit 73 %. En cas de non-respect des prescriptions ou de la réglementation, les suites données ont été l'envoi de courrier de demande de mise en conformité ou de rappel à la réglementation (pour 30 contrôles), 7 mises en demeure et 58 procès verbaux. Pour le volet nature, 215 procès-verbaux et 74 transactions amiables ont été établies, majoritairement pour des infractions à la réglementation sur la chasse.

## **Contrat de rivière sur les bassins versants du Nohain du Mazou et de la Vrille**

Les masses d'eau des bassins versants de la Vrille, du Nohain et du Mazou présentent actuellement un état de dégradation ne permettant pas de les qualifier de « *masses d'eau en bon état* » au sens de la directive cadre sur l'eau. Conformément à cette directive européenne et aux possibilités de dérogation qu'elle prévoit, l'objectif est de ramener ces masses d'eau à un niveau de "bon état" au plus tard en 2027.

C'est pourquoi, a été initiée en 2010 une démarche visant à réaliser un diagnostic territorial sur la qualité des eaux de consommation humaine et des milieux aquatiques, sur ces bassins versants. Ce diagnostic concerne 64 communes. Il constitue un préalable obligatoire à la signature d'un contrat de rivière pour ces trois bassins versants.

Le contrat de rivière représente un outil qui permet de rassembler tous les acteurs concernés, de hiérarchiser les actions pour optimiser les dépenses, d'assurer le suivi et l'animation d'un programme d'actions structuré et de mobiliser subventions et partenaires financiers.

### **Le suivi des installations classées**

**La protection de l'environnement** nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et répond au double objectif de constater la conformité aux normes et de rechercher les non-conformités pour un relevé éventuel des infractions.

L'expertise des constats effectués permet de conclure soit à l'autorisation des activités par arrêté préfectoral ou au maintien des activités de production, soit à la mise en demeure du professionnel de respecter les exigences réglementaires ou d'appliquer des actions correctives.

**Dans le domaine des installations agricoles et alimentaires**, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), a conduit 35 inspections sur site (pour plus de 700 établissements soumis à la réglementation des ICPE) dont 2 suites à des plaintes ou signalements. 18 avis sur demandes de permis de construire concernant une ICPE ont été émis en 2010. **Au titre de la protection de la faune sauvage captive et des espèces en voie d'extinction**, la DDCSPP a procédé à l'inspection de 2 établissements de vente au public et a instruit 14 dossiers de demande.

### **Dans le domaine de l'environnement industriel**

La Nièvre présente un tissu industriel historique et varié avec certaines installations de très grande importance comme la plate forme industrielle d'Imphy, des carrières de grande taille et de nombreux sites pollués ou à réaménager. Le département compte environ 150 installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de l'autorisation, dont 3 classées Seveso seuil haut, 2 classés Seveso seuil bas, 35 carrières, 2 unités de traitement des déchets et 13 établissements avec des rejets importants dans l'environnement.

En 2010 l'inspection des installations classées de l'UT DREAL a renforcé sa présence auprès des exploitants en réalisant notamment 54 inspections, dont 8 de manière inopinée. 6 d'entre elles ont donné lieu à des propositions de suites administratives. L'inspection des installations classées a également diligenté des contrôles inopinés des rejets aqueux auprès de 10 industriels et des rejets à l'atmosphère auprès de 2 autres, 4 d'entre eux ont fait l'objet de suites auprès des exploitants en raison de dépassements ponctuels des valeurs limites d'émission. A noter également que les 3 établissements Seveso seuil haut ont fait l'objet d'une visite d'inspection approfondie, ciblée sur la prévention des risques d'accidents majeurs. *La programmation des inspections se maintiendra à un niveau similaire en 2011.*

En 2010 l'Inspection des Installations classées de l'UT DREAL a également instruit un nombre important de dossiers de demande d'autorisation et a proposé 7 arrêtés préfectoraux après enquête publique, de manière à définir ou renforcer les prescriptions applicables en matière de protection de l'environnement. Cette action a concerné notamment les sites suivants : Biomelec à la Machine, ArcelorMittal à Imphy,

Collectoil à Prémery, Vam Drilling à Cosne sur Loire, ISAT à Nevers, Parangon à Cosne sur Loire et Soufflet à Arzembouy. *En 2011 l'instruction se poursuivra entre autres pour les sites de Ric Environnement à Cosne sur Loire, Ugitec à Imphy, Parangon à Cosne sur Loire, ainsi que pour plusieurs dossiers carrières : travaux et excavations liés au confortement du barrage hydraulique de pannecièrre, demande d'extraction de granulats sur la commune de Chevenon, extension de la carrière Bezille à Rouy.*

### **Dans le domaine des impacts chroniques**

A signaler la plate-forme industrielle d'Imphy : les évolutions du site ont conduit à la mise à jour du dossier de demande d'autorisation, ce qui a donné lieu à un nouvel arrêté préfectoral de prescriptions. Dans ce cadre ArcelorMittal a réalisé d'importants travaux concernant la mise en circuit fermé des eaux de refroidissement de son aciérie. Le montant de l'investissement de près de 6 M€ permettra l'économie d'environ 2 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés chaque année dans le milieu naturel. Le nouvel arrêté prévoit également un très net renforcement de la surveillance des rejets dans l'environnement. *En 2011 ce site fera l'objet d'une nouvelle inspection. L'inspection des installations classées instruira également la demande déposée par la société UGITEC sur cette même plate-forme.*

S'agissant du projet de scierie à Sardy les épiry : l'inspection des installations classées a participé aux réunions préalables concernant le projet d'implantation d'une scierie avec cogénération. Le dossier ICPE déposé en décembre 2010 a fait l'objet d'une demande de compléments en début d'année 2011. *L'instruction de ce dossier sera prioritaire en 2011 avec notamment la réalisation de compléments concernant l'étude faune / flore.*

### **En matière de déchets, trois points à signaler.**

- incinérateur de Fourchambault – VALEST : l'usine d'incinération a fait l'objet d'une inspection et d'un contrôle inopiné sur ses rejets à l'atmosphère qui n'ont pas montré de non-conformité majeure.
- décharge de la Fermeté – SADE : cette installation a fait l'objet d'une inspection qui n'a pas mis en évidence de non-conformité majeure.
- véhicules hors d'usage et dépôts de ferraille : la Nièvre compte 3 centres agréés pour la démolition des véhicules hors d'usage de la Nièvre qui font l'objet de contrôles de la part de l'inspection des installations classées. *En 2011 l'action, en concertation avec d'autres services de l'état, portera sur le recensement et la mise en conformité des activités non autorisées ou non agréées.*

### **Sites et sols pollués**

- site EuroAuto Hose à Nevers : en 2010 cette ancienne installation de fabrication de tuyaux en caoutchouc pour automobile a fait l'objet de prescriptions par voie d'arrêté préfectoral visant à imposer l'élimination des déchets dangereux résiduels, la réalisation d'investigations complémentaires en matière de pollution des sols et la surveillance de l'impact sur les eaux souterraines. *En 2011 des servitudes d'utilité publiques seront proposées de manière à s'assurer que les usages envisagés pour le site restent compatibles avec son état de pollution.*
- site Lambiotte à Prémery : en septembre 2010 le ministère du développement durable a confié à l'ADEME, pour un montant de près de 6 M € supplémentaire, la conduite des travaux de démolition des bâtiments, la réalisation des études nécessaires concernant la pollution des sols et la gestion ultérieure du site, ainsi que la surveillance des eaux de ruissellement. *Les travaux de démolition, prescrits par arrêté préfectoral, font l'objet d'un appel d'offre européen, ils ne débiteront pas avant la fin de l'année 2011.*
- ancien site Transunel à Fourchambault : même si les études montrent l'absence de risque sanitaire, les négociations ont repris en 2010 afin d'aboutir à une solution de dépollution. *Elles devraient se poursuivre en 2011.*

**Cessations d'activités** : sur l'année, les principaux sites concernés ont été : FOG à Myennes, HENKEL à Cosne Sur Loire, FACOM à Nevers, BASTA à Rix près de Clamecy, EURO AUTO HOSE à Nevers, ANVIS à Decize. La plupart de ces sites feront l'objet, d'une part d'un suivi des eaux souterraines, et d'autre part, de servitudes notamment sur les usages des sols, sous-sols et des eaux souterraines.

### **Dans le domaine des énergies renouvelables**

L'un des engagements du Grenelle de l'Environnement en matière de consommation énergétique est de porter à 23% de la consommation totale (toutes énergies confondues) la part produite à partir des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, hydroélectricité). Afin d'accélérer le développement des filières de production d'électricité, l'Etat a mis en place un tarif d'achat réglementé.

#### ***Eolien***

La création de zones de développement éolien (ZDE) dont le projet est porté par une commune ou une structure intercommunale, permet aux installations éoliennes implantées sur leur territoire de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité éolienne produite.

Le périmètre d'une ZDE est défini en fonction du potentiel venteux, des possibilités de raccordement au réseau électrique et des sujétions liées au bruit, au paysage, au patrimoine et à l'avifaune.

Sur le département de la Nièvre, les projets de construction d'éoliennes doivent systématiquement être inclus dans l'aire d'une ZDE.

Actuellement, deux ZDE ont été autorisées par arrêtés préfectoraux : elles couvrent respectivement les territoires des communautés de communes Puisaye Nivernaise (puissance maximale de 15 mW) et des Vaux d'Yonne (puissance maximale de 18 mW). En termes de permis de construire, une demande sur chaque ZDE a été déposée :

Puisaye Nivernaise : sur les communes de Bouhy et Dampierre-sous-Bouhy pour un ensemble de 5 éoliennes (enquête publique du 18 janvier au 21 février 2011) ;

Vaux d'Yonne : sur les communes de Clamecy et Oisy pour un ensemble de 6 éoliennes (permis accordés par arrêtés du 19 novembre 2010 – recours déposés par une association de défense contre les projets éoliens et cinq particuliers).

D'autres projets de ZDE sont en cours d'étude sur les territoires des communautés de communes En Donziais, Loire et Allier, Nivernais Bourbonnais, Val du Beuvron, Coeur du Nivernais et Des Amognes et sur le territoire d'Entrains-sur-Nohain. A l'horizon 2020, la contribution attendue du département nivernais en puissance éolienne est de 130 mW.

#### ***Photovoltaïque***

Deux types d'installations encadrées réglementairement au titre de l'application du droit des sols permettent de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire :

l'implantation au sol de centrales photovoltaïques,

la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments.

En moyenne, une installation de panneaux sur un bâtiment produit 0,02 mW.

Huit projets d'installations photovoltaïques au sol sont actuellement en cours sur le territoire nivernais.

#### ***Biomasse***

Après la sélection du projet de cogénération sur la commune de La Machine, retenu à l'appel d'offres « CRE2 », un nouveau projet de cogénération de 12 MW sur le site de SARDY-LES-EPIRY a été déposé en 2010. S'appuyant sur une scierie à créer, il vise à produire de l'électricité, tout en utilisant la chaleur pour la fabrication de pellets. Les diverses instructions sont en cours.

## **Habitat et santé**

L'homme passe la majeure partie de sa vie à l'intérieur des locaux : logements, écoles, lieux de travail, etc. L'environnement particulier que constitue l'habitat joue donc un rôle décisif dans l'état de santé des personnes.

L'agence régionale de santé (ARS) intervient sous l'autorité du préfet lorsque l'habitat est susceptible de porter atteinte à la santé des personnes qui l'occupent. C'est notamment le cas, lorsque l'immeuble :

- est insalubre
- permet une exposition au plomb d'un mineur,
- présente un appareil à combustion susceptible de rejeter du monoxyde de carbone.

Cette compétence est déléguée, pour la ville de Nevers, au service communal d'hygiène opérationnel de la mairie de Nevers.

Sur ces problématiques, l'ARS est au contact du public et gère chaque dossier en particulier. Cependant, l'habitat est une problématique multi-partenariale, car les compétences sont réparties entre de nombreux acteurs (préfet, maire, commission de conciliation, direction départementale du territoire (DDT), caisse d'allocations familiales, ...). De plus, les familles vivant dans un habitat dégradé font souvent face à des problèmes financiers et sociaux. Une meilleure coordination et information des divers partenaires devrait permettre un traitement plus efficace des dossiers.

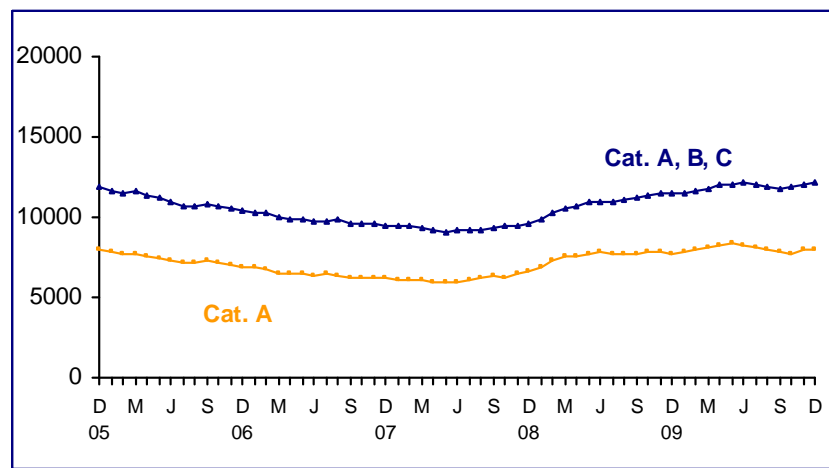
Pour l'année 2010, l'ARS a investigué une quarantaine de plaintes relatives à une procédure d'insalubrité en collaboration avec les maires et les autres partenaires qui ont débouché sur une procédure d'insalubrité.

L'ARS a participé aux réunions de création et de mise en place dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) du pôle habitat indigne animé par la DDT. Depuis fin 2010, elle participe à l'évaluation des signalements reçus par le pôle.

Concernant le risque d'intoxication au monoxyde de carbone : la réactivation du réseau d'alerte des intoxications oxycarbonées en collaboration avec le SDIS a permis d'instruire six cas d'intoxication (11 personnes) dans le département.

**Cohésion sociale**

**La situation de l'emploi dans la Nièvre – 2010**



- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- catégorie A, B, C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi y compris ceux ayant exercé une activité réduite courte (moins de 78 heures) ou longue (plus de 78 heures) au cours du mois.

**Nièvre**

Demandes d'emploi au 31/12/10 cat. A\* : 8 075  
Taux de chômage localisé (fin septembre 2010) : 8,9 %

**Bourgogne**

Demandes d'emploi au 31/12/08 cat. A\* cvs : 61 424  
Taux de chômage localisé (fin septembre 2010) : 8,4 %

**L'évolution du taux de chômage** au cours de l'année 2010 s'est stabilisé (-0,1 point entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2009). Le taux de chômage du département s'avère supérieur au niveau régional (respectivement 8,9% contre 8,4%) mais demeure plus favorable que le taux de chômage du niveau national (9,3%).

Sur l'ensemble de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi jeunes inscrits en catégorie A a diminué (-4,9%) enregistrant leur plus faible nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A depuis janvier 2009 (1320 contre 1386). Par contre, la situation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans inscrits en catégorie A demeure préoccupante puisque leur nombre ne cesse de croître depuis le début de la crise économique (+22,9% entre décembre 2009 et décembre 2010 et +49,2% entre décembre 2008 et décembre 2010). Pour l'ensemble des catégories A, B et C, le constat est identique à celui de la seule catégorie A.

**La demande d'emploi de longue durée (DELD)** demeure à un niveau très élevé (4837 demandeurs d'emploi de longue durée inscrits en catégorie A, B ou C au 31 décembre 2010). L'évolution de la DELD augmente sans discontinuer depuis le début de la crise économique (+18,6% par rapport à décembre 2009 et + 62,3% par rapport à décembre 2008).

**L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable**

**Le financement par l'État des missions locales** s'inscrit depuis 2008, dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 années. Le dialogue de gestion mené avec les 3 missions locales du département a permis de négocier les objectifs et les moyens au regard d'un diagnostic partagé des besoins de chaque territoire afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes. Les 3 missions locales ont reçu en 2010, un financement total de 885 867 € afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

**Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)** a été mobilisé en 2010 au bénéfice des 3 missions locales pour un montant total de 191 542 € afin de financer des actions d'aides à la mobilité, des actions innovantes, des aides au logement, et des aides d'urgence aux mineurs.

**Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)** : est destiné aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Les jeunes de niveau VI et V bis confrontés à un risque d'exclusion professionnelle peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre du CIVIS renforcé. Au 31 décembre 2010, les missions locales de la Nièvre ont réalisé 971 contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) pour un objectif de 891 (109% de réalisation) et 474 CIVIS renforcé pour un objectif de 473 (100% de réalisation). Le nombre de sorties cumulées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'élève à 938 dont 316 en emploi durable.

**Plan d'urgence en faveur des jeunes** : le plan d'actions 2010 conduit par les missions locales de la Nièvre a poursuivi les actions 2009 en renforçant celles menées en direction des entreprises notamment par le développement du Contrat Unique d'Insertion marchand (CIE), de l'alternance et de l'identification des postes accessibles aux jeunes demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.

Les conseillers entreprises recrutés par les missions locales ont facilité les relations missions locales/employeurs ce qui a permis un accompagnement de qualité de l'ensemble des jeunes entrés dans ce dispositif. Au cours des visites d'entreprises, ils ont diffusé l'information sur l'ensemble des mesures jeunes notamment les contrats aidés (CUI secteur marchand) et l'alternance. Ces visites d'entreprises ont également permis de détecter des entreprises ayant des difficultés de recrutement. Les missions locales ont pu apporter des réponses spécifiques à ces employeurs leur permettant de mener à bien leur recrutement. C'est ainsi que près de 20% des jeunes suivis ont d'ores et déjà une sortie positive (emploi ou formation qualifiante).

Le travail de qualité réalisé par les missions locales, dans le cadre de ce plan d'urgence jeunes, se remarque également par le très faible taux de rupture du contrat de travail sans motif valable (4% soit seulement 6 jeunes).

## Formation en alternance

### *Apprentissage*

Année	2007	2008	2009	2010
Nombre de contrats conclus	986	1080	954	996

### *Contrat de professionnalisation*

Année	2007	2008	2009	2010
Nombre de contrats conclus	233	299	220	252

Le premier semestre 2010 a été marqué par un infléchissement du nombre de contrats en alternance conclus, particulièrement pour les contrats de professionnalisation, imputable en grande partie aux effets de la crise. Fort de ce constat et dans le droit fil des directives nationales, des réunions locales, organisées dès le début du second semestre, ont impulsé des actions correctives avec l'ensemble des acteurs concernés. Il en a découlé une nette augmentation du nombre de contrats conclus au second semestre, les résultats de 2009 étant par ailleurs dépassés.

## Les contrats aidés

1748 CAE ont été prescrits en 2010 dans le secteur non marchand pour un objectif initial de 1441 dont 255 par le Conseil Général de la Nièvre au profit des bénéficiaires du RSA. 278 CIE ont été conclus en 2010 dans le secteur marchand pour un objectif de 304 dont 4 par le Conseil Général de la Nièvre. Un comité de pilotage associant l'Etat, le Conseil Général, Pôle Emploi et les missions locales a été mis en place pour optimiser la gestion de l'enveloppe 2011.

## L'insertion par l'activité économique (IAE)

Le département de la Nièvre compte 23 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : 4 entreprises d'insertion, 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), 2 associations

intermédiaires(AI), 15 ateliers ou chantiers d'insertion (ACI) (dont 7 portés par des associations et 8 par des collectivités locales). En 2010, l'intervention de l'Etat en Nièvre sur ce dispositif de 1 561 749 € représente 23 % de l'enveloppe bourguignonne alors que le poids habituel du département est de 13%.

1457 personnes ont été salariées d'une SIAE représentant environ 330 équivalents temps plein (ETP) : 33,4 % des personnes bénéficiaient d'un minimum social dont 26,6 % percevaient le RSA et 54,4 % étaient des demandeurs d'emploi de longue durée. 20,8 % étaient des seniors et 8,1 % des personnes reconnues travailleurs handicapés. Le taux de sorties « dynamiques » enregistré en 2010 se situait à 43,5 % dont 18,3 % en « emploi durable » pour un objectif à fin 2012 de 60 % dont 25 % en « emploi durable ». En 2010 l'activité des ETTI s'est légèrement redressée, une progression de 11,5 % des heures prestées est enregistrée. Par contre celle des AI a continué de se dégrader avec une baisse de 12,2 %.

**Le plan départemental de l'insertion par l'activité économique** : le travail partenarial dans le cadre de l'IAE engagé depuis plusieurs années avec le Conseil Général et Pôle emploi a conduit à l'élaboration d'un « plan pluriannuel départemental de l'IAE ». Dans ce cadre deux groupes de travail associant le Conseil Général, Pôle emploi et les réseaux de l'IAE ont été mis en place. Ils ont produit : « une charte qualité » qui définit les engagements de chaque SIAE en matière de recrutement, d'accueil, d'accompagnement et de conditions de travail, « un livret de suivi du parcours de chaque salarié en insertion » destiné à formaliser et à valoriser toutes les démarches entreprises par les salariés durant leur passage en SIAE. Deux nouveaux groupes de travail sont programmés ayant pour objet : la formation des salariés en insertion qui reste à un niveau peu satisfaisant, la communication des SIAE en direction des entreprises du secteur marchand en vue d'améliorer les sorties vers l'emploi durable.

Il a été confié à l'AFPA Transition une action innovante visant à identifier les compétences développées dans les SIAE du département afin de d'apporter des réponses plus appropriées aux publics en insertion, valoriser leur passage en SIAE et répondre au mieux aux besoins des entreprises locales.

**Le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE)** a été réuni à 3 reprises au cours de l'année 2010 afin d'émettre un avis sur les différentes demandes de financement sollicitées par les structures de l'IAE.

Dans le cadre du plan de redynamisation des CDIAE lancé par le ministère, celui de la Nièvre, par une mobilisation et une présence importante de ses membres aux différentes réunions organisées, contribue largement à la définition des orientations de l'IAE à conduire sur le département. Au cours de l'année 2010 il a défini les priorités en matière de financement des SIAE ainsi que les modalités de financement au titre du FDI. Est en cours la définition des modalités de financement de l'accompagnement dans les ACI.

**Les nouvelles modalités de conventionnement des SIAE** : un dialogue de gestion semestriel a été instauré avec le Conseil Général et Pôle emploi, sur la base d'un dossier unique d'instruction et d'une rencontre conjointe de chaque SIAE, de même « qu'une convention cadre » unique avec chaque structure. Chaque année la performance de chaque SIAE est appréciée au regard des résultats obtenus par rapport aux objectifs opérationnels négociés : un document bilan support renseigné par chaque SIAE a été conçu à cet effet.

### **Services à la personne (SAP)**

Comme en 2009, le nombre de structures agréées a continué de croître pour atteindre 130 organismes fin 2010 contre 101 en 2009 et 91 en 2008. Cette augmentation s'explique, en partie, par la situation économique défavorable qui a poussé un certain nombre de demandeurs d'emploi à créer leur propre emploi sous le statut d'auto-entrepreneur. Le nombre de structures agréées qualité demeure stable 53 en 2010 contre 54 en 2009. De ce fait, le nombre de salariés, en grande majorité employés par les structures agréées qualité, est également resté stable. Malgré le contexte économique difficile, le nombre d'heures d'intervention réalisé parvient à se maintenir depuis 2008. Un dossier commun d'instruction des demandes d'agrément qualité a été conçu en partenariat avec les services du Conseil Général et mis en œuvre début 2010.



## **Mission handicap**

Entreprise adaptée : l'avenant financier 2010 a été établi pour 102 postes en équivalant temps plein. L'entreprise adaptée TRAP'S a perçu pour l'année 2010 la somme de 1 271 873,74 € au titre de l'aide au poste aux travailleurs handicapés pour une moyenne mensuelle de 98,59 postes en équivalant temps plein.

Reconnaissance de la lourdeur du handicap : 37 dossiers de reconnaissance de la lourdeur du handicap ont été déposés en 2010. 35 décisions de reconnaissance de la lourdeur du handicap ont été prises, 1 demande a fait l'objet d'un rejet et 1 demande est en cours d'instruction. Le transfert de l'instruction de la reconnaissance de la lourdeur du handicap à l'AGEFIPH est prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés et assimilés (DOETH) : la DOETH 2009 gérée en 2010 a concerné 386 établissements et s'est élevée à 701 785,65 €. 115 établissements n'ont respecté que partiellement leur obligation par de l'emploi direct et/ou de sous-traitance avec des établissements protégés, 182 établissements ont respecté totalement leur obligation. Les 89 DOETH restantes concernent des établissements non assujettis en 2009 à l'obligation d'emploi.

## **Application de la législation du travail**

Lors de leurs contrôles en entreprise, les agents de l'inspection du travail interviennent selon un programme de travail en quatre axes : santé et sécurité au travail, qualité et effectivité du droit, dialogue social et démocratie sociale, lutte contre le travail illégal.

Pour l'année 2010, plus de 800 contrôles en entreprise ont été effectués sur un total de 1150 interventions. Cette activité a notamment généré l'envoi de plus de 700 lettres d'observations, la transmission au Parquet de 34 procès-verbaux, la décision d'arrêter temporairement 34 chantiers du bâtiment compte tenu des risques auxquels étaient soumis les salariés.

Service du suivi de la recherche d'emploi (SSRE) : les signalements de Pôle Emploi adressés au SSRE ont très légèrement augmenté en 2010 : 32 contre 25 en 2009, ils concernent des reprises d'activités non déclarées par les demandeurs d'emploi, Pôle Emploi ayant en 2010 continué à privilégier la radiation de la liste des demandeurs d'emploi à la saisine du SSRE pour les autres motifs.

Les sanctions prises en 2010 se répartissent comme suit : 20 suppressions des allocations de chômage pour une durée de 2 mois, 3 suppressions des allocations de chômage pour une durée de 3 mois, 1 suppression définitive des allocations de chômage.

## **Le Logement**

### **Prévention de l'exclusion et insertion des personnes**

Les moyens attribués en 2010 au titre de la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables, destinés notamment à l'hébergement et à la veille sociale, soit 2 653 285 €, ont permis le financement des dispositifs suivants : CHRS (4 établissements / 115 places), allocation logement temporaire (75 logements et 2 aires d'accueil pour gens du voyage, aide à la gestion locative des résidences sociales (3 résidences sociales), 2 maisons relais (37 places), activité de la plate forme de veille sociale (115/accueil nocturne/équipe mobile), hébergement d'urgence, renforcement de l'accompagnement social et aide alimentaire en période hivernale.

Ces moyens ont permis la consolidation et le renforcement des dispositifs existants et la création d'un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) en septembre 2010. L'objectif de ce service est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être et de construire des parcours d'insertion adaptés conduisant à l'autonomie.

Dans le cadre du **grand chantier 2008/2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri**, le projet de réhabilitation du CHRS urgence « Le Prado » à Nevers sera concrétisé début 2011.

Par ailleurs, l'objectif départemental de sorties des Centres d'Hébergement d'Urgence (C.H.R.S.) vers le logement, fixé, dans le cadre du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion, à 35 pour l'année 2010, a été atteint. 108 personnes sortant de CHRS ont accédé à un logement ordinaire et 45 à un logement intermédiaire (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs, maison relais).

En 2010, le plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) a été élaboré en cohérence avec le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Ce plan organise la planification de l'offre d'hébergement dans la perspective de l'accès au logement.

### **L'accueil et l'intégration des populations étrangères**

Conformément aux instructions ministérielles, l'objectif concernant les demandeurs d'asile, demeure la fluidification du dispositif d'hébergement en recherchant des solutions d'accès rapide au logement pour les familles détentrices d'un titre de séjour temporaire. En 2010, 394 personnes ont été prises en charge dans les CADA nivernais.

L'enveloppe budgétaire attribuée en 2010 pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile s'élève à 2 230 634 € répartis sur les dispositifs suivants : structure d'accueil et d'hébergement d'urgence (SHUDA 15 places), dotation budgétaire aux CADA (195 places), dotation budgétaire au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH 18 places) destiné à la prise en charge des étrangers statutaires en attente de logement, dispositif d'hébergement et d'accompagnement destiné aux ressortissants étrangers, sortant de CADA et titulaires d'un titre de séjour temporaire (environ 40 personnes).

### **Commissions sociales du logement : trois commissions œuvrent dans ce domaine :**

**La commission de médiation du droit au logement opposable (DALO)** a étudié 9 dossiers : 2 propositions de relogement ont été formulées (1 en CHRS insertion, 1 en logement de droit commun), 3 dossiers ne répondant pas aux critères ont été rejetés par la commission, 3 propositions ont fait l'objet d'un refus de la part du demandeur, 1 personne a trouvé un logement avant le passage en commission.

**La commission de conciliation** : 7 dossiers ont été étudiés. **La commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL)** : en 2010, 6 réunions ont eu lieu au cours desquelles 372 nouveaux dossiers ont été étudiés et 808 dossiers ouverts ont fait l'objet de nouvelles instructions.

### **Préventions et traitement des expulsions locatives**

Concernant le volet des expulsions locatives sur l'agglomération de Nevers en 2010, 285 assignations devant le tribunal d'instance et 155 commandements de quitter les lieux ont été traités par les services. 64 décisions accordant le concours de la force publique ont été prises, 15 interventions effectives ont eu lieu et 56 dossiers ont été réglés sans déplacement de la force publique. A partir du 1er janvier 2011, la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) deviendra l'outil de coordination des actions de prévention des expulsions auprès des instances de pilotage PDALPD.

### **Le financement du logement social**

140 logements ont été financés en 2010 : 70 PLUS (prêt locatif à usage social), 38 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), 32 PALULOS (prime pour l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale).

Quatre décisions d'agrément ont été données pour 62 PLS (prêt locatif social) : 5 pour des logements du parc privé, 57 pour des logements du parc public : 50 pour le projet d'EHPAD « La Providence » à Varennes-Vauzelles, 7 pour le projet de lotissement « Les Carpeaux » à Varennes-Vauzelles, porté par le bailleur social ICF Sud-Est Méditerranée.

### **Le financement du parc privé (ANAH)**

La dotation 2010 en capacité d'engagement de subventions s'est élevée à 2 922 328 € répartie comme suit : propriétaires occupants (269 logements) et bailleurs (115 logements) : 2 431 370 €, prestations

d'ingénierie des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) : 88 458 €, humanisation du centre d'hébergement et de réinsertion sociale du PRADO : 402 500 € (travaux). Il est à souligner qu'au 1er janvier 2011 entrera en vigueur le nouveau régime d'attribution des aides de l'Anah, lié à un critère unique : le caractère social des travaux.

### **Actions en faveur des familles vulnérables**

Les moyens attribués en 2010, au titre de ce programme, 1 110 011 €, ont permis le financement des dispositifs relatifs à l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents (24 574 €) et la protection juridique des majeurs (1 085 437 €). Le département compte 5 services habilités à exercer des mesures de protection juridiques des majeurs, dont 2 créations en 2010. Ces services ont reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale (CROSMS) en juin 2010 et ont été autorisés à fonctionner par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 suite à une visite de conformité effectuée par les services de la DDCSPP

### **La lutte contre les discriminations**

Le rôle des Préfets en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances s'inscrit dans le cadre de la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC). En 2010 les quatre groupes de travail mis en place au sein de la COPEC (accès à l'emploi, à l'éducation et aux loisirs, à la santé et au logement) ont conduit des travaux visant à mieux ancrer l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations dans les dispositifs publics.

A noter que le groupe de travail « accès au logement » a rédigé une charte de prévention des discriminations dans l'accès au logement, signée le 15 juin 2010 par l'Etat et les acteurs locaux associés à la lutte contre les discriminations (le Conseil Général de la Nièvre, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, les associations de locataires, la chambre syndicale des bailleurs privés et la fédération nivernaise des agences immobilières).

**La politique d'égalité entre les hommes et les femmes** : l'action de la déléguée départementale chargée de mettre en œuvre la politique des droits des femmes a apporté des crédits d'intervention à hauteur de 42 120 € dans la Nièvre. La lutte contre les violences faites aux femmes est un dossier prioritaire dans le département. Les actions menées concernent la formation interministérielle de professionnels, des actions de communication grand public et de certains partenaires associés à ce dossier comme les professionnels de santé, l'accueil et la protection des victimes.

### **La rénovation urbaine et la politique de la ville**

La politique de la ville a pour objet de réduire de façon significative les inégalités sociales entre les citoyens et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé et de sécurité publique. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Elle fournit aux secteurs dégradés, des perspectives de développement en les arrimant aux dynamiques des territoires dans lesquels ils se situent.

#### ***Renouvellement urbain et programme de l'ANRU***

Le programme national de rénovation urbaine dont la gestion a été confiée à l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) vise à renforcer l'attractivité et à améliorer le cadre de vie de certains quartiers en difficulté situés en zones urbaines sensibles (ZUS), en favorisant la mixité sociale par le développement et la diversification de l'offre de logements et le réaménagement des espaces publics.

En Nièvre, la déclinaison départementale s'est notamment formalisée par la passation le 7 mars 2007 d'une convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier de la Grande Pâturage entre la ville de Nevers, porteur du projet, et l'ANRU, prévoyant un financement de l'agence par voie de subventions d'un montant de 17,45 M€ sur la période 2007-2012 pour un montant global initial de l'opération estimé à 57,35M€ HT.

L'état d'avancement des opérations physiques dresse au 31 décembre 2010 le bilan intermédiaire suivant :

- démolition de 360 logements terminée,
- livraison de 84 logements et construction en cours de 68 logements
- travaux de réhabilitation et de résidentialisation de 10 bâtiments en cours,
- démarrage des opérations d'aménagement des espaces publics et des voies de communication.

Sur le plan financier, le montant des subventions octroyées s'élève à 12,52 M€ (71,8% de la convention). Fin 2010, au regard des économies dégagées sur le poste « démolitions », la ville de Nevers a proposé par voie d'avenant des modifications au programme de la convention par l'ajout de nouvelles opérations, l'apport de compléments à des opérations existantes et une redéfinition du calendrier d'exécution tout en restant dans le délai global de réalisation de la convention.

### ***La politique de la ville***

Au-delà du renouvellement urbain, la politique de la ville, par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE), soutient également les initiatives des associations, collectivités et établissements publics qui œuvrent au développement social des quartiers.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) reconduit en 2010, ont pour objet de définir le cadre des relations entre l'Etat, les communes ou les agglomérations pour la conduite et le financement de la politique de la ville et de la cohésion sociale. 5 champs sont retenus comme prioritaires : l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Dans la Nièvre, 10 quartiers sont concernés : *Nevers : Grande Pâture/Bas Montôts – Bords de Loire/Courlis – Le Banlay ; Fourchambault : La Fonderie – La Garenne – Le Pont ; Garchizy : Les Révériens ; Varennes Vauzelles : Henri Choquet et Crot Cizeau ; Cosne : St Laurent.*

En 2010, les associations répondant aux objectifs des contrats urbains de cohésion sociale de l'agglomération de Nevers et de la ZUS Saint Laurent à Cosne-Cours-sur-Loire, ont bénéficié d'une enveloppe annuelle de crédits de l'ACSE de 1,2 Millions d'€uros. Cette enveloppe a permis de développer des actions destinées à améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires au travers d'un accompagnement renforcé à l'emploi, la réussite éducative, l'habitat, la santé, et la sécurité.

Trois points forts sur 2010 : le maintien du dispositif de réussite éducative de l'agglomération de Nevers, la mise en place d'un chantier insertion rénovation et la réalisation d'un diagnostic en marchant dans le cadre de la gestion urbaine de proximité sur le quartier de la Grande-Pâture à Nevers

L'objectif principal pour 2011 est la prorogation des CUCS jusqu'au 31 décembre 2014, incluant le dispositif de réussite éducative.

### **L'accueil des gens du voyage**

La révision du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, dont l'étude est confiée à un prestataire externe, a été engagée en 2010. A cet effet, il a été procédé au renouvellement des membres de la commission départementale consultative des gens du voyage qui est associée à la phase de révision.

Il est prévu d'implanter l'aire de grand passage (destinée à recevoir sur une durée limitée un nombre important de caravanes se rendant, à certaines périodes de l'année, à des lieux de rassemblement), sur un terrain situé sur la commune de Saint-Eloi et appartenant au domaine public de l'Etat. La gestion de cette aire, confiée à la communauté d'agglomération de Nevers, nécessite l'élaboration d'une convention de mise à disposition du terrain dont la signature des parties concernées est prévue début 2011.

A noter la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Cosne-Cours-sur-Loire de 25 places de caravane, six blocs sanitaires et d'un local d'accueil.

## Services aux citoyens et modernisation des services de l'Etat

### La Réorganisation Territoriale de l'Etat

**Le volet territorial de la Révision Générale des Politiques Publiques, la RéATE**, vise à organiser l'administration départementale par rapport aux besoins de proximité de la population et des territoires. Pour mettre en œuvre les politiques publiques dans le département, le préfet dispose de la préfecture et des services départementaux, ainsi que des unités territoriales. De plus, l'Etat doit profondément réformer la gestion de son patrimoine immobilier pour se doter d'un parc immobilier plus économe, plus resserré, mieux adapté à ses missions. Dans la Nièvre, la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat s'est traduite par une réduction du nombre de sites (de 13 à 5 ) mais aussi des surfaces occupées par l'Etat (- 13%).

### L'architecture des services est désormais la suivante :

- **Les services de la préfecture** ont été faiblement concernés par cette réforme ( ex : le contrôle de légalité en matière d'urbanisme a été rattaché à la préfecture tandis que les expulsions locatives et les soldes ont été confiées à la DDCSPP)

- **Depuis le 1er janvier 2010, deux nouvelles directions départementales interministérielles (DDI)**

- La direction départementale des territoires ou DDT (anciennes DDE et DDAF) assure la mise en œuvre locale des politiques d'aménagement et de développement durable des territoires (agriculture, environnement, logement, appui aux collectivités, prévention des risques).

- La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ou DDCSPP (anciennes DDCCRF, DDSV, DDASS et DDJS) est en charge des missions de veille sanitaire et de sécurité dans les domaines de l'alimentation et de la protection des consommateurs ; elle assure la mise en œuvre des politiques sociales, d'actions en faveur de l'égalité de droits, de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire.

- **Deux unités territoriales (UT)** des nouvelles directions régionales en remplacement de certaines structures départementales pré existantes :

- L'UT de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), est installée dans les locaux de la préfecture depuis le 31 janvier 2011. Dans le domaine de la prévention des risques, l'UT DREAL assure et participe à la mise en œuvre des mesures et actions de prévention en matière de risques naturels, hydrauliques et technologiques et de prévention des pollutions industrielles. Elle organise également le contrôle des installations industrielles.

- L'UT de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), ancienne DDTEFP, a pour mission d'accompagner le développement des entreprises et de favoriser leur compétitivité, l'emploi et les compétences, tout en veillant aux conditions et au respect des réglementations du travail et en assurant la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

- **Ainsi que le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP)** : il intervient dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine et de la promotion de l'architecture.

- **La délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS)**, créée le 1er avril 2010, a pour mission de mettre en œuvre la politique définie par l'ARS dans les territoires. Les actions de l'ARS visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

- **La direction départementale des finances publiques** regroupe la direction des services fiscaux et la trésorerie générale depuis le 1er novembre 2010.

## **L'Etat exemplaire**

La performance énergétique des bâtiments se situe au cœur des engagements du Grenelle de l'Environnement, et l'exemplarité de l'Etat en la matière constitue la figure de proue de la mise en œuvre de cette orientation. L'objectif assigné en termes de rénovation énergétique du parc immobilier de l'Etat est la réduction des consommations d'énergie d'au moins 40% et des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50% dans un délai de 10 ans. Une campagne d'audits techniques portant sur les volets entretien, énergétique et accessibilité a été conduite en 2010 sur une partie du patrimoine de l'Etat équivalent à une surface globale de 58 670 m<sup>2</sup>.

## **La nouvelle politique immobilière de l'Etat**

Le schéma pluriannuel départemental de stratégie immobilière de l'Etat (SPSI) validé le 8 novembre 2010 fixe les orientations immobilières de l'ensemble des propriétés de l'Etat pour l'avenir. Deux opérations immobilières significatives et exemplaires, ont abouti fin 2010 :

- les services de la DDCSPP, implantés initialement sur sept sites, ont été regroupés sur un site unique, rue du Ravelin à Nevers. Cette opération a également permis de rassembler les agents de la DDT sur deux sites à Nevers (rue des Pâtis et rue Charles Roy).
- accueil dans les locaux de la préfecture, de la subdivision Nièvre de l'UT de la DREAL le 18 janvier 2011, renforçant les liens de travail existants entre ce service et le guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et pôle des procédures d'enquêtes publiques.

## **Les mutualisations**

Dans la logique d'un Etat plus efficace et plus économe, un comité de pilotage départemental des mutualisations a été installé à la préfecture le 29 septembre 2010 afin de faire des propositions sur cinq champs : les mutualisations en matière de gestion des ressources humaines, les mutualisations en matière budgétaire et d'achats, les mutualisations en matière de logistique et de communication, les mutualisations en matière de gestion des archives et les mutualisations en matière de services juridiques. Le schéma départemental des mutualisations sera arrêté d'ici la fin du mois de juin 2011.

**Le réseau de relais de services publics (RSP)** de la Nièvre s'inscrit dans le cadre d'une politique de mutualisation des services au public répondant aux objectifs fixés par la « charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural » signée entre l'Etat, l'association des maires de France et les organismes partenaires. Les RSP sont des guichets d'accueil polyvalents : ils offrent, en un même lieu, un accès aux informations et services relevant des administrations de l'Etat et des organismes publics à vocation sociale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, on comptabilise 13 structures porteuses de RSP sur les pays Nivernais Morvan, Nevers Sud Nivernais et Bourgogne Nivernaise.

En cohérence avec le partenariat conclu le 28 septembre 2010, entre l'Etat et neuf opérateurs nationaux de services (La Poste, EDF, SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la CNAF, la MSA et la CNAV), relatif à la démultiplication de l'offre de services accessibles dans des lieux uniques en milieu rural, il a été décidé de mettre en place un dispositif de bornes de visio-guichets, qui permettra une mise en relation directe entre l'utilisateur et l'administration. La concrétisation du projet est attendue dans le courant de l'année 2011.

## **L'amélioration de l'accueil et des services rendus aux usagers**

Répondant aux attentes des usagers, les services de l'Etat ont eu à cœur cette année encore de maintenir un accueil de qualité. Dans le même temps, ils préparent et anticipent les nouvelles réglementations qui vont changer la vie du citoyen.

## **La délivrance des titres à la préfecture et en sous-préfectures**

Si l'année 2009 a été une année mouvementée au plan réglementaire, l'année 2010 marque une pause et constitue une année de stabilisation pour la délivrance des titres.

**Les passeports biométriques et cartes nationales d'identité** : 2010 constitue la première année de fonctionnement du passeport biométrique. La préfecture a traité 3915 demandes de passeports au 31 décembre 2010 contre 2633 demandes en 2009 soit une augmentation très significative de 49%. Cette hausse s'explique vraisemblablement par le fait que nos concitoyens ont attendu la nouvelle application pour faire renouveler leur passeport. On enregistre en revanche une baisse de près de 9% des demandes de cartes nationales d'identité avec 18 328 dossiers au titre de l'année 2010.

**Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)** : l'année 2010 étant la première année de statistiques (en année pleine) pour le SIV et la comptabilisation des données n'étant pas identique à celle utilisée pour l'ancienne application, les résultats ne peuvent donc être mis en regard des chiffres de 2009. 48 378 opérations ont été traitées cette année. Après un basculement difficile en fin d'année 2009 et un début d'année 2010 chaotique, le dispositif du SIV est désormais relativement stable.

La principale caractéristique du SIV est le partenariat avec les professionnels de l'automobile qui peuvent intervenir comme intermédiaire entre l'Etat et l'utilisateur. 51 professionnels sont au 31 décembre 2010 agréés et habilités par la préfecture pour réaliser les opérations d'immatriculation. La part des professionnels dans le traitement des demandes est aujourd'hui de l'ordre de 30%. L'objectif est d'augmenter la part des professionnels pour réussir pleinement cette réforme.

**S'agissant des autres activités**, à noter une légère baisse dans la délivrance des permis de conduire dont le nombre s'est élevé à 9618 en 2010 contre 9 857 en 2009. On enregistre également une baisse des suspensions et rétentions de permis de conduire en 2010 : 777 mesures contre 856 en 2009.

#### **A la direction départementale des finances publiques**

**Le développement des téléprocédures** : la mise en ligne du compte fiscal des professionnels et des particuliers offre aux usagers des services de plus en plus performants. Pour les professionnels, 8 114 entreprises, soit près de 75 % de la totalité, ont transmis leurs déclarations de résultats par voie dématérialisée. En 2010, près de 21 065 contribuables ont déclaré leurs revenus sur internet, en hausse sensible (+ 11 %) par rapport à 2009. 3 092 entreprises ont adhéré à TéléTVA. La part des recettes professionnelles acquittées par téléprocédure a représenté 56,58 % (52,06% en 2009).

**Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible** : la part des demandes de remboursements de crédit de TVA et de restitutions de trop versé d'impôt sur les sociétés devant être traitée dans un délai égal ou inférieur à 30 jours a atteint 93,8% pour l'année 2010, en amélioration par rapport à 2009 (92,8%). 96,2% des réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation sont traitées dans le délai d'un mois.

**La déclaration des revenus** : l'aide apportée aux contribuables lors de la campagne de souscription de la déclaration pré-remplie (DPR), s'est traduite notamment par une campagne de presse menée en avril/mai pour rappeler les modalités déclaratives de la déclaration pré-remplie, présenter les principales nouveautés fiscales et promouvoir la télédéclaration. En 5 semaines, 32 527 personnes ont été renseignées sur site ou téléphoniquement, chiffre en hausse de près de 8%, à rapprocher du nombre de déclarations déposées (132 000).

#### **La mise en place d'une organisation « centrée-usagers »**

**Pour les petites et moyennes entreprises, des services impôts des entreprises (SIE)** : la mise en place d'un interlocuteur fiscal unique s'est achevée dans la Nièvre en 2010 sur le site de Nevers. Un pôle de recouvrement spécialisé formé d'une équipe polyvalente assure la gestion courante des dossiers des professionnels, sans interruption depuis l'établissement de l'impôt jusqu'à son recouvrement.

**Pour les particuliers, des services impôts des particuliers (SIP)** : ils assurent la gestion des impôts des particuliers (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières, impôt de solidarité sur la fortune) de l'assiette au recouvrement. Après le SIP de Clamecy mis en place au 30 mars 2009 et celui de Nevers au 1<sup>er</sup> décembre 2009, le SIP de Château-Chinon a été mis en place au 1<sup>er</sup> mars 2010 et celui de Cosne/Loire au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### **L'amélioration de l'exercice des missions foncières.**

A l'occasion de la désormais traditionnelle université du notariat organisée en commun par la direction des finances publiques et la Chambre des Notaires, l'application télé@ctes a fait l'objet d'un atelier spécifique. Des notaires et agents des études ont visualisé en direct le traitement de leurs actes à la conservation des hypothèques, au moyen de cette application de télé-déclaration.

En matière de cadastre, la numérisation du plan cadastral, concerne à ce jour 226 communes couvrant environ 80% de la population. Le programme actuel prévoit la prise en compte de plus d'une trentaine de nouvelles communes à court terme. La mise en ligne du plan sur Internet rencontre un grand succès. Le Serveur Professionnel des Données Cadastreuses (SPDC) connaît un degré d'utilisation important puisque près de 95% des extraits d'actes sont confectionnés par les notaires via cet outil.

### **La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a renforcé ses actions dans les secteurs suivants de la protection des consommateurs :**

➤ La protection économique du consommateur ***dans le secteur immobilier*** qui représente une part importante du budget des ménages et génère des plaintes tant de la part des particuliers que de celle des professionnels. Des procédures pénales ont été rédigées à l'encontre d'agents immobiliers continuant à exercer alors qu'ils n'étaient plus titulaires d'une carte professionnelle.

➤ ***Le secteur du service à la personne*** et plus particulièrement en matière de respect des règles de protection économique (démarchage à domicile, devis, publicités sur les sites internet et autres documents publicitaires, clauses des contrats, tarifs, services annexes). Il a été notamment constaté des manquements en matière d'affichage des tarifs de prestations annexes et d'allégations mensongères sur certains sites internet de certains établissements.

**Le Service départemental de Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre** a mené une politique d'amélioration de l'accueil et des services rendus aux usagers en travaillant sur le Référentiel Marianne. Il exerce depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 certaines missions de la Direction des Statuts, des Pensions et de la Réinsertion Sociale, suite à la fermeture de la direction interdépartementale des anciens combattants de Dijon. Ce service qui tient à jour l'annuaire de toutes les associations d'anciens combattants et patriotiques, réalise tous les mois une feuille d'information à destination de toutes les administrations et associations concernées.

**Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)** a en 2010 amélioré son action en faveur des publics par un renforcement de la présence sur le terrain : des permanences tenues dans les collectivités locales (34 à Nevers, 21 à la Charité sur Loire, 8 à Donzy, 14 à Decize) et la mise en place d'une permanence à Clamecy pour le secteur sauvegardé.

### **Archives départementales de la Nièvre**

Le contrôle scientifique et technique exercé par le directeur des Archives départementales sur les archives publiques, participe à la modernisation des services de l'Etat dans la mesure où il vise aussi à optimiser la gestion de l'information et du cycle de vie des documents administratifs. Dans le contexte particulier de cette année 2010, sont à souligner les efforts en matière de mutualisation de la gestion des archives, notamment de la part de la DDSCPP.

### **Services de sécurité**

L'atelier du centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG) de Nevers est désigné pour accueillir, dès le premier trimestre 2011, les véhicules de la direction départementale de la sécurité publique de la Nièvre.

S'agissant du ***développement de la police technique***, le groupement de gendarmerie a pu former de nouveaux techniciens en investigations criminelles de proximité (TICP) chargés en quelque sorte de démultiplier l'action des techniciens en investigations criminelles (TIC) en intervenant systématiquement sur des délits tels que les cambriolages. Ils sont désormais quarante au sein du groupement. Le nombre



d'auteurs d'infractions identifiés grâce aux traces qu'ils ont laissées sur les lieux de leur forfait se trouve ainsi en forte augmentation. Parallèlement, le groupement de gendarmerie dispose désormais d'un spécialiste en nouvelles technologies capable, par exemple, d'analyser le contenu du disque dur d'un ordinateur.

Le 7 juin 2010 était signée par monsieur le préfet et monsieur le président de la CCI de la Nièvre, une convention dite « **alerte commerces** » qui lançait dans ce département une initiative unique en France : un réseau d'alerte des commerçants reposant à la fois sur l'envoi de sms et sur une communication informative via un site Internet sécurisé.

Pour répondre à une demande du public et des élus, des horaires d'accueil (effectif) garantis ont été mis en place dans les communautés de brigades de gendarmerie durant le second semestre 2010, à la hauteur d'au moins une demi-journée hebdomadaire, généralement le jour du marché.

### **Mission d'information et de conseil de l'unité territoriale Nièvre de la DIRECCTE de Bourgogne**

L'UT Nièvre de la DIRECCTE a notamment pour mission de faciliter l'accès au droit du travail. Cette mission est assurée non seulement par les agents de contrôle de l'inspection du travail lors de leurs contrôles en entreprises mais aussi par un service de renseignements du public : salariés, employeurs, représentants du personnel. Plus de 4000 personnes ont été reçues pour une demande de renseignements en 2010 dont plus de 2000 au service de renseignements en droit du travail. Dans le même temps, plus de 7000 réponses à des demandes de renseignements téléphoniques ont été données dont plus de 5000 par le service renseignements en droit du travail.

#### **La mission « communication » :**

**Le bureau de la communication interministérielle** de la préfecture vient en appui des actions de communication impulsées par le Préfet pour faire connaître les services de l'Etat et promouvoir leur action au quotidien. Le bureau s'occupe également de la communication des services extérieurs qui le sollicitent et fait vivre le réseau des chargés de communication. Il est également le relais des campagnes de communication nationales et régionales.

**Relations avec la presse** : en 2010, 190 communiqués de presse ont été envoyés à l'ensemble de la presse locale, 25 dossiers de presse ont été réalisés en collaboration pour certains avec les services de l'Etat, et 158 réponses ont été apportées aux demandes des médias. 1 petit déjeuner de presse a été organisé en préfecture, en septembre 2010, pour promouvoir le métier de préfet.

**La communication interne** constitue un autre axe de la mission avec des productions récurrentes comme « Vu de l'Intérieur » et plus ponctuelles (diffusion de 4 plaquettes).

**Les relations publiques** incluent l'organisation de manifestations telle que la visite de l'hôtel particulier de la préfecture à l'occasion des journées du patrimoine et le suivi des visites officielles, notamment celle du ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance, le 10 septembre 2010.

**Le site internet** des services de l'Etat a été entièrement refondu en juillet 2010. Il est mis à jour régulièrement.

**Faire évoluer la stratégie de communication en 2011** : la communication doit être vivante et s'approprier autant que possible les divers outils de communication : le Préfet a ainsi décidé de lancer une lettre de « l'Etat dans la Nièvre » destinée à des publics variés (élus, partenaires institutionnels, particuliers...). Elle est également conçue comme un outil collaboratif entre services de l'Etat. Par ailleurs, il est prévu d'étoffer les liens avec les médias (petits-déjeuners presse réguliers, participation à des émissions radios...) pour mieux asseoir et expliquer l'action des services de l'Etat. En 2011, la préfecture ouvrira, le 5 juin, ses jardins au public dans le cadre des « Rendez vous au Jardin », manifestation orchestrée par la Mairie de Nevers, et ses portes à l'occasion des Journées du Patrimoine en septembre.

## Relations avec les collectivités locales et finances publiques

### **Extension sur l'année 2010 du dispositif de versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA. (FCTVA)**

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, la loi de finances rectificative pour 2009 avait prévu de réduire le délai de versement du FCTVA pour les collectivités qui s'engageaient par convention à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement au cours de l'année 2009. Dans la Nièvre, cette mesure du plan de relance avait donné lieu en 2009 à la signature de 110 conventions. 105 collectivités sur les 110 ont respecté leurs engagements conventionnels.

Afin de stimuler le niveau d'investissement des collectivités territoriales et de permettre à celles qui n'avaient pas pu conventionner en 2009 de bénéficier de ce mécanisme de versement anticipé, la loi de finances a reconduit ce dispositif en 2010. Cette disposition a été strictement réservée aux bénéficiaires qui n'avaient pas conventionné en 2009. En 2010, seules 9 communes se sont engagées à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne de celles constatées sur la période 2005 à 2008 pour un montant global de 3 639 867 euros, 7 ont respecté leurs engagements.

### **Intercommunalité**

L'année 2010 a été marquée par une forte activité en matière d'intercommunalité :

- Adhésion de trois communes isolées (Cossaye, Lamenay sur Loire et Lucenay les Aix) à la communauté de communes du sud nivernais le 17 décembre 2010 portant la communauté à 9520 habitants.
- Adhésion de la commune isolée de Bazolles à la communauté de communes du cœur du nivernais le 24 décembre 2010 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 portant cette communauté à 3439 habitants.

Par ailleurs, de nombreux mouvements ont eu lieu parmi les syndicats de communes. La commune de Bazolles s'est retirée le 24 décembre du Syndicat Intercommunal de Développement du Bazois et du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de Châtillon-en-Bazois ; la commune de Thianges s'est retirée du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Anlezy et Ville-Langy à la même date. Enfin, le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des écoles de Dommartin, St Léger de Fougeret et Sermages a été dissous le 31 décembre 2010.

Il convient de noter également la transformation du syndicat mixte d'études et de programmation en syndicat mixte du SCOT du grand Nevers avec extension de son périmètre aux communautés de communes du Fil de Loire, du Bon Pays, des Amognes et Bertranges à la Nièvre, le 22 décembre 2010.

Le département de la Nièvre compte ainsi au 31 décembre 2010 : 1 communauté d'agglomération, 28 communautés de communes ; 9 communes isolées ou enclavées, 143 syndicats dont 113 Syndicats Intercommunal à Vocation Unique, 13 Syndicats Intercommunal à Vocation Multiples, 12 syndicats mixtes fermés et 5 syndicats mixtes ouverts.

**Perspectives 2011 :** la fin de l'année a été marquée par l'adoption, le 16 décembre 2010, de la réforme des collectivités territoriales. La refonte de la carte intercommunale des territoires constitue une des mesures essentielles de la loi. La réforme vise un triple objectif : le rattachement des dernières communes isolées à un EPCI à fiscalité propre (EPCIFP), la rationalisation du périmètre des EPCI et des syndicats mixtes fermés existants et la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Chaque préfet doit élaborer avant le 31 décembre 2011 un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale en concertation avec les élus. Ce schéma sera ensuite mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 .

### Contrôle de légalité

Dans le cadre de la RGPP, il a été décidé que le contrôle de légalité de l'urbanisme auparavant exercé par la direction départementale des territoires serait dorénavant exercé à la préfecture à la direction de la réglementation et des collectivités locales. Un agent de la DDT a été transféré à cet effet au bureau des collectivités locales.

Au plan statistique en 2010, on relève une augmentation de 36% de dossiers de commandes publiques par rapport à 2009. Cette tendance à la hausse s'explique certainement par la crise financière de 2009 qui a touché les collectivités locales et ce, nonobstant le volet FCTVA du plan de relance. Contrairement aux deux années précédentes, le volume des actes transmis à la préfecture et aux sous préfectures a augmenté de plus de 14% par rapport à 2009 : 19 770 actes ont ainsi été enregistrés contre 17 418 en 2009. Alors que la tendance devrait être à la diminution compte tenu de la réduction du nombre d'actes transmissibles dans le cadre du contrôle de légalité, il est légitime de s'interroger sur l'impact de la crise financière sur l'activité des communes.

On note une baisse significative du nombre de recours gracieux toutes matières confondues ; 27 actes ont ainsi fait l'objet d'un recours gracieux en 2010 (49 en 2009). Par ailleurs, on peut également constater une très nette diminution du nombre d'interventions de la préfecture auprès des collectivités demandant ou non le retrait des actes (58 au lieu de 107 en 2008). 1 seul acte a été transmis au tribunal administratif en 2010 (0 en 2009) et deux dossiers ont fait l'objet de saisines de la chambre régionales de compte contre 8 en 2009.

### Les dotations de l'Etat versées aux collectivités locales

DOTATIONS	2009	2010
Fonds de Compensation TVA	31 129 815	16 356 020
Dotation Globale de Fonctionnement/communes	45 817 813	45 407 129
Dotation Globale de Fonctionnement/EPCI	17 155 133	17 068 130
Dotation Globale de Fonctionnement/Département	66 200 336	66 118 693
Dotation de Solidarité Urbaine	2 066 588	2 054 981
Dotation de Solidarité Rurale	5 665 748	5 888 078
Dotation National de Péréquation	1 895 761	1 854 446
Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle	143 073	
Dotation compensation des pertes de bases de TP	977 363	538 809
FDPTP (fds départemental de péréquation de la TP)	4 747 120	5 810 137
Fonds de compensation de la fiscalité transférée	861 409	873 184
Compensations d'exonérations sur TH TFB TFNB	13 949 423	13 460 801
Dotation de compensation de la TP	2 933 077	2 527 562
Dotation de compensation suppression part salaires	372 339	197 146
Amendes de police	903 239	642 485
Radars automatiques	342 733	343 057
Dotation spéciale instituteurs	11 116	5 616
Dotation d'équipement des collègues	1 271 856	1 271 856
FMDI (fds mobilisation départ, pour insertion) 1ère part	865 879	962 725
FMDI 2ème part (péréquation)	601 223	597 033
FMDI 3ème part (insertion)	404 777	338 845
Elu Local	662 880	656 788
Taxe Additionnelle sur les droits de mutations	3 275 995	2 349 380
Compensation relais de la TP		78 009 376
<b>TOTAL</b>	<b>202 254 696</b>	<b>263 332 277</b>

## **Autres financements**

La dotation globale d'équipement (DGE) : elle vise à apporter une aide pour soutenir financièrement les infrastructures communales et intercommunales favorisant le développement local dans des domaines aussi variés que le patrimoine bâti, l'environnement (eau, assainissement, traitements des ordures ménagères, espaces verts), les loisirs, le sport et le tourisme, la sécurité des populations (bornes à incendies, sécurité routière), la voirie. En 2010, ce sont 150 dossiers qui ont été programmés sur la DGE pour 3 247 438 €.

Par ailleurs, 581 283 € ont été consacrés aux subventions exceptionnelles du ministère de l'Intérieur, de l'outremer et des collectivités territoriales.

### La dotation de développement rural :

La première part vise à financer les projets de développement économique et social ou les actions en faveur des espaces naturels, présentés par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre exerçant une compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique.

La seconde part est destinée à financer les opérations de maintien et de développement des services publics en milieu rural. Cette enveloppe doit permettre le financement de projets destinés à assurer la présence des services publics dans les territoires et auprès des populations les plus fragiles. Ces projets peuvent concerner à la fois la création, l'amélioration et le développement des services publics ou des services rendus au public.

Ainsi, ce sont 9 dossiers qui ont été subventionnés dans le cadre de la DDR en 2010 pour un montant de 1 124 442 €.

## **La mission d'ingénierie d'appui territorial**

La mise en œuvre de la réforme des politiques publiques de l'Etat a initié de nouveaux domaines prioritaires d'intervention, faisant évoluer l'activité d'ingénierie publique vers de nouveaux enjeux au détriment des missions conventionnelles exercées dans le champ concurrentiel qui devront cesser au 31 décembre 2011. Au cours de l'année 2010, l'activité du bureau de l'ingénierie d'appui territorial de la DDT s'est portée sur environ 80 missions principalement dans les domaines de l'eau et l'assainissement.

En parallèle, le bureau de l'ingénierie d'appui territorial a continué d'exercer ses compétences sur les missions relatives à l'assistance et au suivi des services publics eau et assainissement (au nombre de 29) qui doivent se poursuivre au-delà du 31 décembre 2011.

**Etablissement et recouvrement de l'impôt**

**Chiffres clés de la direction départementale des finances publiques**

<b>L'ETABLISSEMENT DE L'IMPOT</b>		
	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>I - Impôts d'Etat</b>		
1° - Articles d'Impôt sur le revenu (Etat 1507 - 5ème émission)	131 250	130 549
<i>dont imposables</i>	63 196	63 400
<i>dont non imposables</i>	68 054	67 149
Montant total des rôles d'Impôt sur le revenu émis (Etat 1913)	119 838 647	116 028 037
2° - Montant des prises en charge d'Impôt sur les sociétés émis (Etat R92)	364 417	993 036
Versements spontanés d'Impôt sur les sociétés (Etat R92)	42 235 711	47 120 189
<b>II - Impôts locaux</b>		
1° - Taxe professionnelle : nombre d'articles	10 956	11 698
2° - Taxe d'habitation : nombre d'articles	129 223	129 286
3° - Taxe foncière sur les propriétés bâties : nombre d'articles	105 090	105 734
4° - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : nombre d'articles	118 090	118 062
Montant global des 4 taxes(Etat 1389M - taxes commune, département, région)	244 793 861	ND
<b>LE RECOUVREMENT DE L'IMPOT</b>		
<b>I - Au profit de l'Etat (Total budgétaire - R92)</b>		
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée nette</i>	169 254 535	163 661 789
<i>dont produits de l'enregistrement et du timbre</i>	29 295 262	33 456 512
<i>dont Impôt sur les sociétés</i>	42 600 128	48 113 225
<i>dont impôt de solidarité sur la fortune</i>	4 365 056	4 147 880
<b>II - Au profit des collectivités locales, autres budgets et organismes divers</b>		
<i>dont taxe départementale de publicité foncière</i>	10 972 988	12 449 567
<b>LE CONTROLE FISCAL</b>		
1° - Contrôle sur pièces (Impôt sur le revenu, sur les sociétés, TVA)	3 474 000	3 626 000
2° - Contrôle Fiscalité immobilière (plus-values incluses)	7 489 178	10 977 000
3° - Contrôle fiscal externe	2 482 437	2 027 710
4° - Total des droits nets rappelés	13 445 615	16 630 710
<b>LE CONTENTIEUX DE L'IMPOT</b>		
Réclamations contentieuses et gracieuses traitées	15 905	16 667
<b>LES AFFAIRES FONCIERES</b>		
<b>I - Cadastre</b>		
1° - Traitement manuel des extraits cadastraux	2 964	2 215
2° - Exploitation des déclarations de propriétés bâties	5 875	5 493
3° - Plan : changements bâtis constatés par les géomètres	2 635	1 945
<b>II - Publicité foncière</b>		
Nombre de formalités traitées	37 089	37 992
unité monétaire : €		

**Une meilleure maîtrise du système déclaratif qui se traduit par :**

**La fiabilisation des états civils des personnes physiques :** les travaux engagés pour améliorer certains dysfonctionnements dus à des confusions d'état civil se sont poursuivis en 2010. Le taux d'identification sécurisée des contribuables a été consolidé, pour l'impôt sur le revenu, à 97,68% en 2010. Les efforts ont porté également sur la taxe d'habitation qui a été intégrée dans le calcul du taux, le taux est de 95,88%.

**La surveillance des obligations déclaratives et de paiement :** les résultats obtenus en matière de déclarations non déposées attestent d'une réactivité accrue des services. Ainsi, le taux de retardataires de plus de six mois en matière de déclarations de TVA se maintient depuis plusieurs années à un bon niveau : 0,56 % en 2010, 0,60 % en 2009, 0,42 % en 2008 ; le taux de retardataires au 31 décembre pour les déclarations de résultats annuels des entreprises (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices des professions libérales et bénéfices agricoles) continue à se situer à un excellent niveau : 0,40 % en 2010 (0,56 % en 2009 ; 0,54 % en 2008 ; 0,33 % en 2007).

S'agissant du recouvrement réalisé par les services fiscaux, le montant des paiements à l'échéance, après avoir diminué sensiblement en 2009 : 314 260 830 € en raison de la crise économique, remonte à 323 876 000 € pour 2010 (337 441 000 € en 2008, 332 233 000 € en 2007) ; le coefficient est de 97,65% pour 2010 contre 96,1 % en 2009 et 97,6 % en 2008. Par ailleurs, le taux net de recouvrement forcé baisse à 65% en 2010 après une nette augmentation (régularisation par des établissements hospitaliers de la Nièvre de leur taxe sur les salaires) en 2009 : 70,53% (61,20 % en 2008 ; 60,64 % en 2007 et 56,2 % en 2006).

**L'amélioration de la « chaîne qualité » du contrôle fiscal :** un contrôle efficace et dissuasif est l'indispensable corollaire du système déclaratif. L'action des services fiscaux a poursuivi trois finalités : la finalité dissuasive (couvrir les différentes catégories de contribuables pour une meilleure maîtrise de l'assiette), la finalité budgétaire (obtenir le recouvrement le plus rapide des droits éludés) et la finalité répressive (sanctionner sévèrement, sur le plan financier voire pénal, les comportements les plus frauduleux).

Le contrôle fiscal externe (CFE : interventions réalisées sur place) et le contrôle sur pièces (CSP : contrôle effectué du bureau à partir du dossier du contribuable) ont donc été orientés de manière à lutter contre les fraudes les plus graves et les activités occultes, contrôler systématiquement les dossiers à forts enjeux par une approche corrélée revenus/patrimoines, rechercher une meilleure couverture des enjeux au service d'une justice fiscale renforcée et améliorer le recouvrement des droits. En parallèle à ces objectifs, une meilleure acceptation du contrôle a été recherchée, notamment en procédant aux opérations de régularisation par la relance amiable, en limitant la durée des contrôles et en faisant une application mesurée de la loi fiscale.

Ainsi, en 2009, le tribunal correctionnel de Nevers a prononcé une condamnation dans le cadre d'une plainte pour escroquerie à la TVA déposée par le Directeur des services fiscaux et deux nouvelles plaintes ont été déposées auprès du procureur de la République (une suite à opposition à contrôle fiscal et une deuxième pour escroquerie à la TVA). Une seule plainte a été déposée pour l'année 2010.

**La consolidation du civisme fiscal**

L'action des services en 2010 a permis de faire progresser le respect spontané des obligations déclaratives et de paiement, comme le montrent les indicateurs qui le mesurent.

Pour les particuliers, le taux de respect spontané des échéances déclaratives en matière d'impôt sur le revenu s'est maintenu à un bon niveau : 98,20 % en 2010 (il était de 98,1% en 2009 et 98,3 % en 2008).

Pour les professionnels :

- Le taux de dépôt dans les délais des déclarations de TVA, qui mesure la ponctualité avec laquelle les entreprises accomplissent leurs formalités déclaratives, s'est aussi maintenu à un bon niveau : 94,41 % en 2010 ; 94,36 % en 2009 contre 94,65 % en 2008 et 93,90 % en 2007.

- Le taux de paiement spontané dans les délais des impôts professionnels recouverts par les services fiscaux (TVA, impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires), après avoir diminué sensiblement en 2009 (96,8 %) en raison notamment de la crise économique, remonte à 97,65% pour l'année 2010 (98,3 % en 2008).

## Les résultats

### - Les impôts sur rôle (impôt sur le revenu et impôts locaux)

S'agissant des impôts sur rôle, les montants recouverts en 2010 ont atteint 335,70 M€ soit une baisse de 10,12 % par rapport à 2009 (373,52 M€). Les recouvrements sur impôts d'Etat s'élèvent à 131,45 M€ et ont baissé de 5,13% par rapport à 2009 (138,57 M€). Les recettes d'impôts locaux ont diminué de 10,43% passant de 234,95 M€ en 2009 à 210,44 M€ en 2010.

Au 31 décembre 2010, le département a enregistré un taux brut de recouvrement de 99,21% soit une légère baisse (0,32 point) par rapport à l'année précédente (99,53%)

Les paiements dématérialisés : 13 531 nouvelles adhésions au titre de la mensualisation, du prélèvement à l'échéance et du télé-règlement ont été enregistrées pour l'année 2010, soit une augmentation de 591 contrats par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à une forte progression notamment des contrats de mensualisation de l'impôt sur le revenu (IR).

Paiements dématérialisés	Résultats 2009	Résultats 2010	Variation 2009/2010
Impôt sur le Revenu	77,61	87,65	+ 10,04 %
Taxe Foncière	36,37	37,63	+ 1,26 %
Taxe d'Habitation	45,64	46,90	+ 1,26 %
TOTAL IR+TF+TH	47,26	49,48	+ 2,22 %

### - Les amendes

Les amendes sont encaissées, soit immédiatement par les services, soit après émission par les juridictions.

L'encaissement immédiat sur quittance par les brigades de gendarmerie est en recul de 5,17 %. Un grand nombre de redevables s'acquittent de leurs amendes de gendarmerie directement auprès du centre d'encaissement automatisé de Rennes, que ce soit par timbre-amende ou par chèque, ainsi qu'auprès de la Trésorerie du Contrôle Automatisé de Rennes pour les « amendes radars ».

Globalement, le montant encaissé au titre du **paiement spontané** des amendes de circulation a baissé en 2010 ( - 4,40%)

Année	Timbres amendes	Encaissement immédiat	Encaissement par chèque	TOTAL
2009	104 930	271 418	223 780	600 128
2010	92 410	257 364	224 033	573 807

S'agissant des amendes recouvrées après prise en charge (amendes forfaitaires majorées pour défaut de paiement dans le délai de 45 jours, ordonnances pénales, amendes et frais suite à décisions de justice) l'évolution des prises en charge est la suivante :

Année	Nombre D'amendes	Variation en % par rapport à l'année précédente	Montant	Variation en % par rapport à l'année précédente
2009	11 264	- 29,39 %	658 385	- 31,33 %
2010	15 040	+ 33,52 %	886 636	+ 34,66 %

Au 31 décembre 2010, le taux de recouvrement contentieux sur les amendes prises en charge au cours de l'exercice précédent (titres 2009) est de 44,83 %. Ce résultat positionne le département de la Nièvre au 32<sup>ème</sup> rang national en terme de résultat et au 1<sup>er</sup> rang du groupe 5.

### **- Les produits divers de l'Etat et l'aide juridictionnelle**

Le service recouvrement a également pour mission de recouvrer les produits de l'Etat étrangers à l'impôt et au domaine.

Sont regroupés sous cette appellation des produits de nature très différente tels que :

- l'aide juridictionnelle,
- le recouvrement des honoraires d'ingénierie publique de la DDT,
- le recouvrement des indus sur certaines prestations dites de « minima sociaux » ( allocation spécifique de solidarité, prime de retour à l'emploi, etc...),
- les fonds de concours, ...

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution 2009 / 2010 sur le montant et le nombre de titres à recouvrer :

Années	Nombre de titres Pris en charge	Variation en %	Montant des prises En charge	Variation en %
<b>2009</b>	3 338	+ 1,44 %	13 134 900	- 21,00 %
<b>2010</b>	3 386		10 375 900	

### **- La redevance audiovisuelle**

Du fait de l'adossement de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation pour les particuliers et à la TVA pour les professionnels, la mission de l'agent commissionné est la lutte contre la fraude par le biais de vérifications « sur le terrain ». La zone d'intervention géographique se situe sur la totalité du département, au total 1 087 vérifications ont été effectuées en 2010

### **Les dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010**

Détail des dépenses après ordonnancement (montants en euros)

<b>MINISTERES</b>	<b>2010</b>
Agriculture et pêche	1 820 388
Budget comptes publics et fonction publique	4 560 438
Intérieur	9 395 846
Justice	109 859
Services du Premier ministre	1 460 687
Ecologie, développement et aménagements durables	5 071 667
Santé, jeunesse et sports	15 561
Travail et solidarité	1 694 789
Economie, finances et emploi	2 026 838
Intégration, Immigration	2 140 797
Défense	441 659
<b>TOTAL</b>	<b>28 738 529</b>

*NB : Ce tableau reprend uniquement les dépenses payées par la direction des finances publiques de la Nièvre*



**Education, jeunesse et sports, culture**

**La population scolaire de la Nièvre**

34 914 élèves dont 786 étudiants des classes post bac sont scolarisés dans 298 écoles et établissements publics et privés.

<b>Effectif rentrée 2010</b>	<b>Elèves du 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>Elèves du 2<sup>ème</sup> degré</b>	<b>TOTAL</b>
Public	17 458	14 080 dont 619 étudiants	31538
Privé	1 028	2 348 dont 167 étudiants	3376
	18 486	16 428 dont 786 étudiants	<b>34914</b>

La baisse globale des effectifs (-1.79%) se poursuit et les taux d'encadrement restent favorables : 22,30 en préélémentaire, 22,32 en élémentaire et 22,83 en collège.

**La scolarisation des élèves handicapés** est un axe prioritaire de l'Inspection académique de la Nièvre.

Les dossiers des élèves sont suivis par 8 enseignants référents (1 création à la rentrée 2010) et des personnels éducation nationale sont mis à disposition de la MDPH. Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont au nombre de 78 et les personnels occupant des emplois de vie scolaire à mission d'AVS sont au nombre de 83, soit 160 personnes.

A la rentrée 2010, ce sont 820 élèves (715 en 2009) qui sont scolarisés dans le 1er et le 2<sup>nd</sup> degrés, répartis comme suit :

- 359 élèves en scolarisation individuelle et 269 élèves en scolarisation collective, soit 628 pour le 1er degré, ce qui correspond à 3,40% d'élèves handicapés ;
- 84 élèves en scolarisation individuelle et 108 élèves en scolarisation collective, soit 192 pour le 2<sup>nd</sup> degré, ce qui correspond à 1,17% d'élèves handicapés.
- 434 élèves scolarisés dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux et hospitaliers pour 34, 5 postes d'enseignants mis à disposition (4 au CMPP compris).

**L'aide aux élèves en difficulté**

Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) : en école primaire : cette mesure est destinée aux élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle. En 2010, les PPRE ont concerné : 966 élèves hors éducation prioritaire, soit 11,14% et 277 élèves en éducation prioritaire, soit 6,08%. Dans les écoles privées, 31 élèves ont bénéficié d'un PPRE.

En collège, ils s'adressent en priorité aux élèves dont les évaluations diagnostiques en début de 6<sup>e</sup> révèlent des retards significatifs dans les apprentissages fondamentaux. Tous les établissements disposent d'heures spécifiques pour la mise en œuvre de ces PPRE.

L'aide personnalisée donne aux maîtres la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, les difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge directement. Sur l'année scolaire 2009-2010, 7481 élèves ont bénéficié de l'aide personnalisée dans la Nièvre.

Les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires complètent le dispositif pour les élèves de cours moyen qui en ont besoin. Organisés sur les vacances de printemps, la première et dernière semaine des vacances d'été, ce sont 259 élèves concernés et 58 enseignants sur l'année scolaire 2009-2010.

## **L'orientation**

**En collège :** les taux de redoublement 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> continuent de baisser, et sont sensiblement inférieurs aux taux académique et national.

Le diplôme national du brevet (DNB) série Collège est en baisse de 0,6 point, alors que celui de l'académie se maintient (+0,1 pt : 84,5 %) et que le taux national progresse de 0,6 point (84,5 %). Le taux de réussite au DNB, série Technologique chute fortement (-12,2 pts : 71,6 %). Les taux académique et national connaissent aussi une baisse, moins sensible cependant (Académie : - 6,3 pts : 78,7 % ; France : -2,7 pts : 79,2 %).

**Au lycée :** à l'issue de la classe de 2<sup>nde</sup> générale et technologique(GT), le taux de passage en 1<sup>ère</sup> est en baisse de 3 points. Le taux de passage du département devient inférieur au taux académique (-2,6 pts) et au taux national (-0,2 pt). Le taux de non passage en 1<sup>ères</sup> générales et technologiques progresse de 3 points, en raison de l'augmentation du taux de réorientation (+1pt : 5,9%) et du taux élevé de passage conseillé en première professionnelle (2%, contre 0,5% au niveau académique). En 2009, le flux d'élèves entrant en 2<sup>nde</sup> GT a augmenté de presque 3 points (50,76%) ; en 2010, le flux de ces mêmes élèves à l'entrée en 1<sup>ère</sup> GT baisse de plus de trois points (-3,7 points : 79,19%).

Le taux de réussite au baccalauréat Général est également en baisse, de 6 points (82,4%), et est inférieur au taux académique (87,6%), et au taux national (87,2%), qui baissent également. Le taux de réussite au baccalauréat technologique a lui fortement progressé (+4,5 pts : 82,5%) et devient supérieur au taux national (81,4%) et se rapproche du taux académique (83,2%). D'une année sur l'autre, le taux départemental de réussite au baccalauréat technologique subit des variations importantes.

Les taux de réussite aux examens professionnels sont quant à eux très satisfaisants, et sont à tous les niveaux (CAP, BEP et Baccalauréat professionnel) supérieurs aux taux académiques.

## **L'affectation**

Un léger regain d'attractivité des baccalauréats professionnels de la production a été constaté (1,17 candidats pour une place), même si des spécialités peinent à recruter (technicien d'usinage, industrie des procédés). Le domaine des services reste toujours plus attractif avec une légère hausse de candidats (1,44 candidats pour une place). Trois spécialités (Commerce, CSS, et Boulanger-pâtissier) attirent les deux tiers des candidats, tout en ne représentant qu'un tiers de la capacité d'accueil. Fin octobre, le nombre de places vacantes en seconde professionnelle et première année de CAP (37) représentait 5,5% de la capacité d'accueil (contre 7,8% l'année précédente), pour une capacité d'accueil identique.

### **Les sorties du système scolaire :**

A tous les niveaux du collège, les taux de sortie (élèves qui ne poursuivent pas dans un établissement public de l'académie) sont en baisse, mais demeurent cependant supérieurs aux taux de sortie de l'académie.

Au niveau du lycée professionnel, la rénovation de la voie professionnelle a atteint un de ses objectifs - limiter les sorties sans qualification - car le taux de sortie en fin de seconde professionnelle continue de baisser (11,4%), et est inférieur au taux académique (11,8%). Le taux de sortie en fin de première professionnelle est limité (13,9% des élèves), même s'il dépasse le taux académique de 3,2 points (10,7%).

Au niveau du lycée, le taux de sortie en fin de 2<sup>nde</sup> progresse (+1,5 pt : 8,9%) et est supérieur au taux académique de 2,3 points (6,5 %). Le taux de sortie en fin de première a également augmenté (+1,3 pt : 6%) et est également supérieur au taux académique (4,1%).

## **L'éducation prioritaire au service de l'égalité des chances**

Une attention particulière a été portée aux réseaux de réussite scolaire tant en termes d'effectif par classe que de moyens : postes de coordonnateurs et enseignants surnuméraires dans le 1<sup>er</sup> degré, heures de travail en groupe dans les collèges. De plus, l'Inspection Académique est partie prenante du dispositif de réussite éducative de l'agglomération de NEVERS(DRE). Une enseignante est mise à disposition au sein de l'équipe pluridisciplinaire et fait le lien entre les écoles - collèges et le DRE pour la cohérence des actions mises en œuvre.

Dynamique "Espoir Banlieue" : deux internats d'excellence en collège (CHATEAU-CHINON et LUZY) et deux en lycée (COSNE/LOIRE et NEVERS « J. Renard ») accueillent des élèves en difficulté sociale pour favoriser, par une prise en charge particulière, leur réussite.

Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire : des moyens importants sont également attribués pour le fonctionnement d'une classe-relais qui accueille des collégiens en situation de décrochage pour une prise en charge individualisée et l'élaboration d'un projet. Ce sont 25 jeunes qui ont été accueillis en classe-relais pour des périodes de 7 semaines éventuellement renouvelables.

Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants : des actions de soutien à la parentalité sont organisées dans chaque établissement en lien avec les fédérations de parents d'élèves, les associations et les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (R.E.A.A.P.) par l'intermédiaire des Comités d'Education à la Santé et la Citoyenneté (C.E.S.C.)

## **Les initiatives en faveur de la Jeunesse**

### **La promotion et le développement des pratiques socioculturelles de qualité**

***Au titre de la politique éducative territoriale***, hors temps scolaire, mise en œuvre par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDSCPP), 23 actions ont été financées en 2010 (pour un montant de 55.420 €). L'objectif principal des projets retenus est le développement de la qualité éducative au sein des accueils collectifs de mineurs. A titre d'exemple, on peut citer l'activité de l'association « AU CHARBON » conduite à destination des jeunes sur les musiques actuelles.

***Le soutien aux projets associatifs*** : les quatre contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les grandes associations d'Education Populaire et partenaires associatifs (le Bureau Information Jeunesse (BIJ), la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), la Fédération Départementale des Centres Sociaux de la Nièvre et les FRANCAS), ont été renégociés. Le nouveau contrat permet une évaluation plus fine en fin d'exercice budgétaire. Les actions ainsi financées s'inscrivent dans les principes suivants : promouvoir la mixité et la cohésion sociales, soutenir le secteur associatif notamment dans les zones isolées ou rurales, lutter contre toutes les formes de discriminations.

A noter dans ce cadre la réalisation de la seconde édition de la Biennale de l'Art Enfantin, qui a permis de réunir les productions de treize centres sociaux au sein d'une exposition organisée à la Maison de la Culture de Nevers.

### **La professionnalisation et le développement de l'emploi des jeunes dans les secteurs des métiers de la Jeunesse et du Sport**

***Les certifications et évaluations des candidats*** : dans le cadre des missions de certification et d'évaluation des compétences dévolues aux Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse, 22 évaluations ont été réalisées sur l'ensemble des diplômes professionnels de niveau 5, 4, 3 et 2. La totalité de ces candidats sont aujourd'hui en situation d'emploi.

***Les postes FONJEP*** : l'aide de l'Etat s'exerce également au travers de l'attribution de postes FONJEP aux associations d'Education Populaire. En 2010, les 15 postes ont été reconduits dans leurs attributions initiales. 75 % des bénéficiaires de ces postes sont des centres sociaux.

## **La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs**

**Sécurité des accueils collectifs de mineurs** : la DDCSPP vérifie d'une part au moment de la déclaration des séjours si le nombre et les diplômes des animateurs et directeurs des centres sont bien conformes aux obligations réglementaires, puis lors des séjours, la qualité du projet pédagogique et éducatif, et que la sécurité physique et morale des mineurs accueillis est bien assurée. En 2010, 40 centres (avec ou sans hébergements) ont été contrôlés.

**Sécurité des équipements de l'animation sportive et de loisirs** : la DDCSPP s'assure de la sécurité des pratiques sportives, d'une part au moment des déclarations d'établissements d'activités physiques et sportives (12 en 2010), et d'autre part en délivrant ou renouvelant les cartes d'éducateurs sportifs (46 en 2010). Le service donne également son avis sur le contenu des dossiers relatifs aux manifestations sportives se déroulant sur le département tout au cours de l'année (158 en 2010).

La DDCSPP réalise par ailleurs des contrôles auprès des prestataires de services sportifs, du secteur associatif ou privé, afin de vérifier les équipements de protection individuelle proposés, les affichages et qualifications. Les contrôles ont concerné en 2010 les piscines et zones de baignade, les loueurs de quads et motocross, les centres équestre, les salles de sport.

Au total, 8 établissements ont été contrôlés en 2010, dont 7 présentaient quelques manquements légers en matière notamment d'affichage obligatoire des cartes professionnelles. Une injonction a par ailleurs été mise en œuvre concernant un loueur de quads n'ayant pas les qualifications requises.

## **La plate-forme départementale « Accompagnement des Jeunes »**

Espace de concertation et de coordination des acteurs de jeunesse (institutions et fédérations de jeunesse, CAF, MSA, FDCS, FOL, Francs, BIJ, Ville de Nevers), la plate-forme s'est réunie huit fois en 2010. Ses travaux ont porté sur la mise à plat des contraintes réglementaires (DDCSPP) et financières (CAF), l'élaboration de grilles synthétiques, une réunion avec des organisateurs d'accueils de mineurs, l'organisation du village de l'engagement le 26 mai, la décision de travailler sur la qualité éducative des accueils 11-17 ans (suivi des accueils, projet de création d'un label).

## **Promotion et développement des pratiques sportives et socioculturelles**

**Les fonctions éducative et sociale, les publics cibles** : la DDCSPP s'est efforcée de promouvoir le sport comme vecteur d'éducation et facteur d'intégration sociale. A cet égard, la direction a favorisé : la promotion et la coordination du volet sportif du dispositif d'accompagnement éducatif, l'accompagnement de projets dans les zones urbaines sensibles dans le cadre des CUCS, et en milieu rural (appel à projets PEL), la formation des animateurs et éducateurs sportifs dans le quartier Saint-Laurent à Cosne-sur-Loire.

**La promotion de la santé par les activités physiques et sportives** a consisté, en l'organisation de deux opérations de promotion de l'hygiène de vie des jeunes sportifs de bon niveau. Deux actions ont été conduites à Cosne sur Loire (20 participants environ) ainsi qu'à Varennes-Vauzelles (30 participants environ), en novembre et décembre 2010. La promotion des activités physiques auprès des familles est illustrée par l'organisation des « Rendez-vous Sport-Santé et Bien être » avec l'UDAF en septembre 2010. Ce week-end a mobilisé 485 participants pour cette action d'envergure nationale.

**Les sports de nature** : la configuration géographique de la Nièvre favorise les pratiques de sports de nature, notamment dans le Morvan, afin de contribuer à développer toutes les potentialités de cette partie du territoire et de l'inscrire dans le développement pérenne et durable. L'approche est également interdépartementale en lien avec l'Yonne, pour ce qui concerne le nord du département. Le développement des sports de Nature est soutenu par l'instance régionale olympique et sportive. Dans ce cadre, la DDCSPP veille au développement des sports de nature dans le respect des enjeux spécifiques au milieu naturel et au respect des règlements relatifs à la sécurité des pratiques sportives.

**Le soutien financier au développement de la pratique sportive :** le financement du « sport pour tous » dans la Nièvre, a conduit la DDCSPP a alloué **457 815 €** de crédits du Centre National de Développement du Sport (CNDS) - part territoriale au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Nièvre, aux Fédérations et Comités ainsi qu'aux associations sportives locales, notamment aux associations sportives scolaires ; **59 997 €** de crédits du CNDS sur la part équipement, permettant de financer des projets de construction / rénovation d'équipements sportifs de proximité, le développement de la pratique sportive des habitants des quartiers en difficulté et des jeunes scolarisés ainsi qu'à la mise en accessibilité des équipements sportifs pour les personnes handicapées.

**L'attribution des médailles Jeunesse et Sport :** il a été remis le 10 décembre 2010, 31 médailles de la jeunesse et des sports. Cette distinction récompense des personnes ayant montré des mérites et des compétences particulières en qualité de dirigeant, de responsable d'association, d'animateur ou d'éducateur dans les domaines suivants des activités physiques et sportives ainsi que des activités de jeunesse et d'éducation populaire.

### **Service civique**

Ce nouveau dispositif institué par la loi du 10 mars 2010, a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne de plus de 16 ans l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité. Il s'agit d'un engagement volontaire qui permet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation.

La DDCSPP a promu ce dispositif par des contacts avec la presse (articles de presse, interviews radios) et l'organisation de cinq réunions d'information décentralisées qui ont touché une centaine de personnes.

- Agrément local : 5 structures labellisées, 5 jeunes accueillis en 2010
- Agrément national : la Fédération des Œuvres Laïques a recruté 9 jeunes

Les premiers postes montrent une variété de profils :

- Sport : participation à l'encadrement sportif, développement d'activités sportives pour handicapés, animations sportives dans les écoles et trans-générationnelles le week-end, promotion du sport auprès des publics non pratiquants (quartiers, femmes)
- Social : accompagnement des personnes du 3<sup>ème</sup> âge, sapeurs pompiers
- Culture : mémoire ouvrière
- Education à l'environnement : accompagnement des habitants en matière de tri sélectif.

### **Protection Judiciaire de la Jeunesse**

Sous l'autorité du Garde des Sceaux, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a pour mission d'assurer la prise en charge éducative des mineurs et jeunes majeurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. C'est l'institution de l'Etat chargée de la coordination des acteurs de la Justice des mineurs.

La PJJ de la Nièvre comprend **un secteur public et d'un secteur associatif** bénéficiant de la double habilitation justice et conseil général géré par l'association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Nièvre. En 2010, le nombre de mesures suivies par le secteur public s'est élevé à 753 (765 en 2009) et à 570 pour le Secteur associatif habilité (586 en 2009). Cela représente 1215 jeunes concernés par la PJJ à un titre ou à un autre. (1188 en 2009).

A noter en 2010 le travail mené dans le cadre de la concertation institutionnelle impulsée par Monsieur le Procureur de la République pour faire avancer la prise en charge concertée des mineurs présentant des troubles comportementaux liés à une problématique psychiatrique.

L'année 2010 enregistre des résultats conformes aux Contrats d'Objectifs et de Moyens en journées d'hébergement du service public, en mesures d'investigation approfondie et en volume d'heures dispensées dans les activités du centre de jour. Ce bilan global d'activité est d'autant plus méritoire qu'il s'inscrit dans un contexte marqué par un climat social tendu généré par la fermeture de la direction départementale qui prendra résidence en 2011 à Auxerre.

## **Préservation, enrichissement et promotion des patrimoines**

### **L'action en faveur du patrimoine**

**Protections :** au cours de l'année 2010, la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) a examiné 4 dossiers de la Nièvre, dont 3 ont reçu un avis favorable et 1 a reçu un avis défavorable ; la Commission Régionale des Monuments Historique (CRMH) a reçu 6 demandes concernant la Nièvre et a donné une réponse définitive à 17, compte tenu des dossiers déposés avant 2010. Le nombre des dossiers à traiter est en diminution et reste à un niveau raisonnable : les délais de réponse ont diminué, et les dossiers en attente de présentation correspondent à des demandes récentes. La mise à jour du logiciel Agrégée, à partir de juillet 2010, permettra une gestion de la mission à la fois plus rationnelle et plus performante à partir de 2011.

**Chantiers sur monuments classés :** l'année 2010 a vu la poursuite des travaux sur le prieuré de la Charité-sur-Loire dans le cadre du CPER. Cette nouvelle phase a porté sur la restauration de l'enveloppe de l'aile nord du prieuré et sur le jardin du cloître. Le projet de restauration du clocher de la cathédrale de Nevers a été examiné en commission nationale des monuments historiques et validé, ce qui a permis le lancement de l'appel d'offres en vue du démarrage de la tranche ferme en 2011. La mise aux normes des installations électriques de la cathédrale a été achevée. A signaler également la poursuite de la restauration des imposants communs du château d'Aunay-en-Bazois et la reprise en sous-œuvre du bâtiment à clocheton des anciennes forges de la Chaussade à Guérigny.

**Chantiers sur monuments inscrits :** plusieurs chantiers importants sont à signaler sur des édifices privés : la poursuite de la restauration de la ferme monumentale du château de Romenay, à Diennes-Aubigny ; le démarrage des travaux de restauration et de mise en valeur des vestiges de l'ancienne chartreuse de Basseville à Pousseaux, au bord du canal du Nivernais, qui s'accompagnent d'un projet de développement touristique en cours d'élaboration ; la restauration du pavillon incendié au château de Larochemillay.

Devenu Unité Territoriale de la DRAC, **le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine** participe à la gestion des 315 Monuments Historiques de la Nièvre et des objets mobiliers. Il anime, coordonne et développe les politiques urbaines patrimoniales et participe à la diffusion des labels culturels. L'architecte de Bâtiments de France est conservateur de la cathédrale de Nevers, seul édifice appartenant à l'État .

### **L'action en faveur de l'archéologie**

**L'archéologie préventive :** la DRAC a été saisie de 38 dossiers d'utilisation du sol en 2010, soit une augmentation de 20% par rapport à 2009. Le taux de prescription (18 %) est stable, avec 7 diagnostics prescrits, qui concernent soit des projets portant sur des grandes emprises (ZAC de Varennes-Vauzelles/Garchizy, centrale photovoltaïque de la Charité-sur-Loire, centrale de cogénération et lotissement industriel de Sardy-lès-Epiry), soit des projets dans des secteurs sensibles (Nevers, agglomération antique d'Entrains-sur-Nohain).

Pour les opérations qui se sont déroulées sur le terrain en 2010, on notera tout d'abord la mise en réserve, d'un site préhistorique (azilien) situé sur l'emprise de la ZAC du Four à Chaux à Decize (40 ha). Ce diagnostic a mis au jour 18 sites archéologiques dont deux font l'objet d'une prescription de fouille préventive : une nécropole de l'Antiquité tardive et un enclos funéraire de l'âge du Fer.

Dans le cadre de la revalorisation du centre urbain de Nevers deux diagnostics ont ainsi été réalisés en 2010. Le premier, 6-8-10 rue Gonzague, situé en périphérie des faienceries, permet de délimiter en négatif les limites des installations artisanales. Le second, situé rue du Singe a révélé des vestiges associés à l'activité de la faiencerie des Trois Mores et de la Manufacture Royale.

Enfin, plusieurs restaurations de monuments historiques se sont accompagnés d'opérations d'archéologie préventive : fouille partielle sur les vestiges des deux anciens cloîtres de la Chartreuse de Basseville à Pousseaux (site privé); fouille préalable à l'aménagement du cloître du prieuré de La Charité-sur-Loire.

**L'archéologie programmée :** l'axe majeur de la recherche archéologique programmée régionale (protohistoire récente : civilisation des *oppida*) est représenté par les travaux menés au Mont Beuvray. Le programme de prospections sur l'environnement de Bibracte s'est poursuivi, intégrant un volet sur les ressources minières, élargi aux aspects de pollutions actuelles. Un sondage limité, à proximité des sources de l'Yonne, a par ailleurs fourni des datations complémentaires sur une occupation qui s'étend sur près de 120 ha : à 3 km à vol d'oiseau du mont Beuvray, il s'agit d'une sorte d'agglomération ouverte, liée à l'*oppidum* dont elle est contemporaine au 1er s. av. J.-C.

**Valorisation :** les résultats scientifiques obtenus dans trois des régions dans lesquelles coule La Loire ont été fédérés dans le cadre d'une exposition itinérante, « La Loire, dessus... dessous » dont la première étape a été organisée au Musée de Cosne-Cours-sur-Loire fin 2010. Cette exposition s'inscrit dans les objectifs de valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager du plan « Loire grandeur nature ».

Financé sur crédits centraux du ministère de la culture, le bâtiment du Centre de Conservation et d'Étude du mobilier archéologique, à vocation régionale, adossé au centre de recherches de Bibracte, est sorti de terre en 2010, avec une livraison prévisionnelle à la DRAC à la fin du printemps 2011.

### **L'action de l'état en faveur des musées**

En 2010, la DRAC a soutenu un ensemble d'actions dans le domaine des musées de France en maintenant un équilibre entre petites et grandes structures de territoires urbains et ruraux.

**Acquisitions :** en 2010, le Fonds régional des acquisitions des musées (FRAM) a permis l'acquisition de collections destinées à compléter celles des musées de France : tableaux et affiches pour le musée de Clamecy et le musée de Cosne-Cours-sur-Loire.

**Expositions temporaires et catalogues :** cinq expositions temporaires ou événements, assortis de publications ont été subventionnés pour quatre musées, Clamecy, Château-Chinon, Cosnes-Cours-sur-Loire et Nevers. A noter, pour le domaine industriel, l'exposition photographique sur les mineurs chinois à La Machine.

**Conservation et restauration :** deux opérations ont été subventionnées par la DRAC : une intervention sur objet pour le musée du Costume de Château-Chinon et surtout l'importante restauration du chevalement à La Machine.

**Restructuration des musées :** la DRAC a continué son aide pour les travaux du musée municipal Frédéric Blandin de Nevers, qui se sont poursuivis en 2010. Le gros œuvre est terminé à 90 %. La livraison du bâtiment par l'architecte est prévue en septembre 2011. L'inauguration du musée est fixée pour le mois de mars 2012. Le réaménagement muséographique du musée de la civilisation celtique à Bibracte a aussi bénéficié d'un accompagnement financier de la DRAC. La réouverture du niveau haut interviendra début août 2011.

### **L'action en faveur de la transmission des savoirs**

Cette dimension participe à la priorité du ministère « *Culture pour tous, culture pour chacun, culture partagée* » et se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques), de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire et des publics dits « empêchés ou éloignés ».

Pour faciliter la rencontre avec l'œuvre d'art en direction du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, la DRAC accompagne les institutions culturelles dotées de services éducatifs en particulier : le centre d'art contemporain de Pougues les Eaux, D'Jazz, la compagnie « les Alentours rêveurs », " TÉATR'ÉPROUVÈTe", musée Blandin, l'association « Sceni qua non ».

Dans le cadre des contrats locaux d'éducation artistique, la DRAC soutient l'EPCC « musique danse et théâtre » et un contrat sera signé à la rentrée 2011-2012 avec la commune et la communauté de communes de Cosnes-cours-sur Loire.

Portée par l'agence culturelle du parc naturel régional du Morvan « L'année Genet » a favorisé de nombreuses manifestations artistiques et culturelles dont deux d'entre elles se poursuivent en 2011. Elles traitent de l'enfance abandonnée, mêlent public scolaire et adultes et participeront aux manifestations programmées par l'agence cette année dans le cadre « des femmes en Morvan et de l'ouverture de la maison des nourrices »

En direction des publics dits « empêchés » ou « éloignés », l'association « Café Charbon » a poursuivi un partenariat étroit avec la maison d'arrêt de Nevers.

Enfin, la DRAC a organisé le 9 octobre 2010 une rencontre entre professionnels de la culture au palais ducal de Nevers pour enrichir la réflexion sur la thématique de « la Culture pour tous, culture pour chacun, culture partagée », compléter le plan d'action du ministre sur cette priorité et préparer le premier forum national du 4 février 2011.

### **L'action en faveur de la création**

**Spectacle vivant** : outre le soutien aux équipements culturels développant des disciplines relatives au théâtre, aux arts de la rue, à la danse, il convient de signaler principalement en 2010 le soutien réaffirmé aux activités du Café Charbon, lieu de musiques actuelles à Nevers. L'Etat se donne comme objectif de réunir les différentes conditions permettant une labellisation du Café Charbon comme Scène de Musiques Actuelles (SMA).

**Arts plastiques** : la diffusion et la politique d'aménagement du territoire dans la Nièvre, s'articulent autour du centre d'art contemporain du Parc Saint Léger, qui développe les coproductions d'expositions d'envergure internationale et l'invitation de commissaires de la scène artistique très actuelle. L'activité se caractérise par un accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année, des expositions dans et hors les murs et de nombreuses actions en direction de publics diversifiés.

### **Livre et lecture :**

**Les bibliothèques (dispositif du concours particulier « bibliothèques » au sein de la Dotation générale de décentralisation)** : en 2010, la seule aide de l'Etat a concerné la Communauté de communes « La Fleur du Nivernais » pour la bibliothèque intercommunale de Tannay dont l'inauguration a eu lieu le 4 décembre. 2011 devrait voir aboutir trois projets de nouvelles bibliothèques à Brinon-sur-Beuvron, Donzy et Saint-Bénin d'Azy tandis que le projet de La Charité-sur-Loire semble se préciser.

En 2010, la DRAC Bourgogne a consacré 33 000 € aux **manifestations autour du livre** dans la Nièvre en particulier pour les actions menées par l'association « L'îlot livres », le « Festival du Mot » à La Charité-sur-Loire, les « Rencontres poétiques » à Bazoches et les animations mises en place dans le cadre des commémorations autour de Jean Genet et Jules Renard

**Les bâtiments d'archives** : 968 793 € ont été versés au Conseil général de la Nièvre en 2010, soit au total 1 288 793 € (avec les 320 000 € déjà versés en 2009) sur une subvention totale de 2 112 777 € qui sera apportée au final par l'Etat pour le projet de construction du nouveau bâtiment des archives départementales. Les travaux devraient s'achever fin 2011.

### **Cinéma et audiovisuel**

**Dans le domaine de l'exploitation cinématographique**, en 2010, cinq établissements sont classés « salles art et essai » contre 2 en 2009, ce qui traduit une heureuse évolution de la diffusion du cinéma d'art et essai dans la Nièvre, en baisse ces dernières années. Les salles concernées ont reçu 35 070 € de subventions art et essai accordées par le Centre National du Cinéma en 2010



La DRAC soutient des manifestations qui contribuent au développement du cinéma sur le département : Cosne-sur Loire, un festival qui se déroule chaque année accueille des personnalités du cinéma, à Ouroux en Morvan, se tient depuis 3 ans le festival « Parti(e)s de campagne » axé sur le court-métrage, à Nannay, un festival ("Ni vu, ni connu").

Dans le ***milieu scolaire et jeune public***, la DRAC soutient les opérations « Ecole et cinéma » et « Collège au cinéma » coordonnées par l'association Sceni qua Non, ainsi que les deux options cinéma du Lycée Alain Colas à Nevers.

### **Les missions d'Etat des Archives départementales**

Le directeur des Archives départementales, conservateur du patrimoine de la fonction publique d'Etat, mis à disposition du Conseil général de la Nièvre, est en charge du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques, mission exercée par délégation du Préfet et en liaison avec le ministère de la Culture.

En raison de la saturation de l'actuel bâtiment des Archives départementales, la collecte d'archives publiques est suspendue depuis 2006, sauf cas d'urgence. Ainsi a été accueilli en 2010 un versement du Tribunal d'instance de Nevers, suite au transfert des dossiers des tribunaux supprimés à Cosne-sur-Loire et Château-Chinon.

Si le nombre total des visas d'élimination est en baisse (62 contre 101 en 2009), il faut néanmoins souligner deux points :

- l'éventail plus large des communes concernées, ce qui participe en fait de prises de conscience locales de l'intérêt administratif et patrimonial des archives. Trois avis sur des projets de restauration de documents, préalable indispensable à l'instruction du dossier de subvention par la DRAC, ont été donnés ;
- le nombre élevé de visites effectuées par le personnel des Archives pour conseiller les services producteurs, en vue d'anticiper la reprise des versements une fois achevé le chantier du Centre des archives historiques. De grands chantiers s'amorcent, concernant par exemple les conservations des hypothèques, dont la disparition est programmée alors que les documents qu'elles possèdent sont très demandés, ou bien la direction générale des finances publiques (opérations de dématérialisations de dossiers de contentieux).

Enfin, des archives publiques, d'origine communale, détenues anormalement en mains privées, ont pu être réintégrées alors qu'elles allaient être mises en vente sur internet, grâce à l'action conjointe des Archives départementales et le cas échéant du Procureur de la République et des forces de police : un registre d'appel de l'école de Saint-Amand-en-Puisaye, datant de 1942-1943 ; un registre paroissial de Dommartin, couvrant les années 1670-1677.

**Pour 2011**, les enjeux sont nombreux, avec notamment le suivi des conséquences archivistiques de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat et les mutualisations qui s'ensuivront, la nécessaire poursuite de la sensibilisation des communes et groupements de communes à leur patrimoine écrit, ainsi que l'attention portée aux enjeux de l'archivage électronique des collectivités.

## Santé publique et sécurité sanitaire

### Les actions de santé publique

#### L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS)

La Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) a réformé en profondeur l'organisation sanitaire afin de mieux répondre aux besoins de la santé de la population.

Les agences régionales de santé créées le 1<sup>er</sup> avril 2010 sont chargées de :

- mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique, en liaison avec les autorités compétentes, dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile.
- réguler, orienter et organiser, notamment en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

La loi a prévu que, dans le champ de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, l'ARS a un devoir d'information du préfet, de collaboration et d'exercice de prestations au profit de celui-ci pour lui permettre d'exercer ses compétences et que, « *lorsqu'un événement porteur d'un risque sanitaire peut constituer un trouble à l'ordre public* », elle soit placée pour emploi sous l'autorité du préfet.

Ainsi, en matière de santé environnementale, la loi maintient la compétence de l'Etat en matière de contrôle des règles d'hygiène. Sont également précisés les pouvoirs respectifs du directeur général de l'ARS, du président du conseil général et du préfet en matière de contrôle et de fermeture des établissements médico-sociaux, ainsi que la répartition de différentes autres missions.

Un protocole, relatif aux relations entre les représentants de l'Etat dans le département, dans la zone de défense et dans la région et l'agence régionale de santé, définit les conditions de collaboration entre le préfet de département et le directeur général de l'ARS dans les champs évoqués ci-dessus, ainsi que les modalités selon lesquelles l'ARS apporte ses services et son concours au préfet pour l'exercice de ses compétences.

#### L'organisation et la permanence des soins

L'implantation des médecins généralistes reste concentré essentiellement sur l'axe de la Loire avec une densité inférieure à la moyenne nationale et régionale avec 83 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 99 au niveau national et 93 en Bourgogne. La majorité des cantons situés à l'est du département compte 3 à 4 médecins généralistes au maximum. Les médecins spécialistes nivernais sont répartis à 90 % sur Nevers et Cosne-sur-Loire.

En 2010, le nombre des installations de médecins, tant généralistes que spécialistes, ne permet pas de compenser les départs : 14 arrivées contre 7 départs du département, 9 médecins qui ont fait valoir leurs droits à la retraite et un médecin qui est décédé.

La permanence des soins est assurée par 144 médecins généralistes libéraux sur 175 médecins installés. Tous les secteurs, au nombre de 15, sont couverts ; la présence médicale est assurée car chaque canton est rattaché à un secteur de garde.

La garde médicale est assurée sur 13 secteurs tous les jours de 20 heures à 8 heures du matin, le samedi de 12 heures à 20 heures et le dimanche et jours fériés de 8 heures à 20 heures après régulation du centre 15 ; pour les 2 autres secteurs de Decize et de Nevers, où les médecins sont regroupés au sein d'une maison médicale de garde, la permanence des soins est assurée de 0 heure à 8 heures du matin par les centres hospitaliers de Decize et de Nevers.

Du fait de la baisse de la démographie médicale dans certaines zones du département, l'ARS a initié une étude relative à une nouvelle organisation de la sectorisation des médecins généralistes libéraux harmonisée avec les secteurs de la garde pharmaceutique, les secteurs des ambulanciers et les implantations des officines de pharmacie. Les résultats des travaux seront finalisés avant fin 2011 et seront soumis à validation du CODAMUPS-TS co-présidé par le directeur général de l'ARS et le préfet de département. De même, l'ARS mène également une étude sur la mise en place d'une régulation libérale en lien avec la régulation hospitalière.

### **Maisons de santé**

Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 11 mai 2010 a décidé le lancement d'un programme national visant à financer 250 maisons de santé pluridisciplinaires sur la période de 2010-2013. Le département de la Nièvre compte déjà de nombreuses structures à : Saint Amand en Puisaye, Montsauche les Settons, Moulins-Engilbert, Dornes, Fours auxquelles sont venues s'ajouter en 2010 les maisons de santé de Luzy, Clamecy, Varzy et Château-Chinon.

D'autres projets de création sont en cours ou font l'objet d'une étude de faisabilité notamment : Lormes, Corbigny, Magny-Cours et Châtillon-en-Bazois et une maison des spécialistes à Nevers. Des perspectives sont également envisagées sur St-Saulge et La Charité sur Loire.

### **Sécurité sanitaire dans les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires.**

Les établissements sociaux, sanitaires et médico-sociaux accueillent des populations fragiles. Outre la qualité des soins ou du suivi qui peuvent leur être apportés, l'environnement dans lequel elles évoluent ne doit pas présenter de risque pour leur santé.

L'ARS a pour mission de vérifier que les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires prennent bien en compte certains risques sanitaires.

Depuis 2006, des inspections ont lieu dans le cadre du plan régional et interdépartemental d'inspections de contrôles et d'évaluations (PRIICE). Suite à la création des ARS, le PRIICE a été repris au sein du Programme Régional de Contrôles des règles d'hygiène.

Afin de ne pas multiplier les interventions au niveau des établissements, il a été décidé dans la Nièvre, d'ouvrir le champ de l'inspection au contrôle :

- du risque lié aux légionelles dans les circuits d'eau chaude sanitaire,
- de l'amiante : par la vérification sur pièces des dossiers techniques amiante (DTA). Cette vérification permet de s'assurer que le propriétaire de l'immeuble a répondu aux exigences réglementaires de repérage et suivi des matériaux contenant de l'amiante.
- de la gestion de l'élimination des déchets de soins à risque infectieux (DASRI) par l'établissement ou les professionnels de santé intervenant dans l'établissement.
- du respect de l'interdiction de fumer
- de la réalisation des mesures volumique du radon et le cas échéant de la mise en œuvre de mesures correctives pour abaisser la concentration au-dessous de 400Bq/m<sup>3</sup>

La mise en œuvre de ce plan de contrôle s'est concrétisée par l'inspection depuis 2006 de :

- 17 établissements de santé dont 1 en 2010
- 19 établissements médico-sociaux dont 2 en 2010

Le PRIICE 2008 demande que tous les établissements sanitaires soient inspectés sur le risque lié aux légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire avant 2010. Les deux inspections manquantes ont été reprogrammées début 2011 et devraient permettre d'atteindre l'objectif initial.

Il convient de noter que ces inspections et contrôles nécessitent un suivi pluri annuel afin de s'assurer que les établissements mettent en œuvre les recommandations données dans le rapport d'inspection.

## **Alimentation en eau potable**

L'eau est un bien indispensable à la vie et à la santé. Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation, constitue un enjeu majeur pour les acteurs de l'eau.

A ce titre, l'agence régionale de santé (ARS) est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine soit en compétence propre soit sous l'autorité du préfet.

Outre le suivi des résultats d'analyses (1471 prélèvements sur les réseaux d'eau représentant environ 50 000 paramètres analysés en 2010), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires et l'inspection des installations.

Un des éléments réglementaires est la mise en place de périmètres de protection autour des captages. Ces périmètres ont pour but d'éviter les pollutions accidentelles. L'objectif, donné par le plan national santé environnement, est que l'ensemble des captages puisse bénéficier de cette protection d'ici 2010.

Au 31 décembre 2010, 90 % des captages publics d'eau étaient protégés par une déclaration d'utilité publique (DUP) instaurant ces périmètres, alimentant 90% de la population du département. La quasi-totalité des autres procédures est lancée. De plus, afin de vérifier l'application des restrictions décrites dans les arrêtés de DUP, 3 inspections conjointes ARS/DDT ont été menées en 2010.

Par ailleurs, des inspections des réseaux d'eau sont réalisées afin de vérifier la sécurisation des structures (mises en place d'alarmes anti-intrusion, entretien des installations). En 2010, 6 réseaux d'eau ont été inspectés dans ce cadre.

L'élaboration des périmètres de protection n'est pas le seul moyen pour garantir une qualité de l'eau aux abonnés. En effet, ce type de protection n'a aucun effet envers les pollutions diffuses (nitrates, pesticides). Aussi, afin de reconquérir la qualité de l'eau des captages qui voient leur qualité se dégrader et suite à une demande nationale, des actions spécifiques vont être mises en place en 2011, pour les captages dits prioritaires, par les services de l'Etat, dont l'ARS, dans le cadre de la MISEN (mission interservices de l'environnement). De plus, le suivi des procédures de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection sera poursuivi et de nouvelles inspections de sécurisation des réseaux d'eau auront lieu.

## **Surveillance sanitaire des eaux de loisirs**

La surveillance des eaux de loisirs comprend la surveillance des eaux de piscines et des zones de baignades. Assurer leur bonne qualité garantit la sécurité qualitative de ces eaux de loisirs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux de baignades. Outre le suivi des résultats d'analyses (249 prélèvements d'eaux de piscines et 78 prélèvements d'eau de baignades en 2010), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires.

En 2010, l'ARS a également accompagné les gestionnaires de baignades dans l'élaboration des profils de baignades visant à définir et limiter la vulnérabilité des zones de baignades. Fin 2010, 4 profils étaient finalisés et 7 autres étaient en cours de finalisation.

## **Surveillance sanitaire des eaux thermales**

Outre le suivi des résultats d'analyses (52 prélèvements en 2009), le contrôle des eaux thermales, dont est chargée l'ARS, comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires permettant ainsi de garantir la sécurité qualitative de ces eaux et des utilisateurs.

## **Sécurité sanitaire et qualité des aliments**

La protection de la santé publique nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives à la salubrité des denrées animales et d'origine animale avec en corollaire l'inspection des conditions de préparation, de transport et de distribution de ces denrées. Cette inspection est effectuée « de la fourche à la fourchette » c'est-à-dire dans tous les établissements depuis l'élevage, l'abattoir et l'atelier agro-alimentaire jusqu'à la remise directe au consommateur, et

répond au double objectif de constater la conformité aux normes et de rechercher les non-conformités pour un relevé éventuel des infractions. Sont également vérifiés les aspects relevant de la protection économique du consommateur.

En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, l'alimentation des animaux et l'utilisation du médicament vétérinaire, et porte tant sur les animaux que sur les documents d'élevage.

En atelier agro-alimentaire, l'inspection revêt plusieurs aspects : examens documentaires, vérifications des installations et du fonctionnement, évaluation de la maîtrise sanitaire et de la traçabilité par le professionnel, contrôles des matières premières et des produits. La fréquence des inspections est déterminée selon une analyse de risques, tenant compte notamment des autorisations administratives délivrées ou sollicitées, des dangers recensés, des méthodes de production et de commercialisation, ainsi que des antécédents de l'établissement, voire des plaintes reçues. Ainsi sont contrôlés en priorité les établissements agréés et ceux responsables de la première mise sur le marché des produits. 602 inspections d'établissements ont été effectuées en 2010.

L'expertise des constats effectués permet de conclure soit au maintien des activités de production, soit à l'obligation par le professionnel de mettre en œuvre des actions correctives puisqu'il est le responsable de la qualité des produits qu'il commercialise, soit, lorsque le risque d'atteinte à la sécurité du consommateur est élevé, à la nécessité d'interrompre provisoirement ou définitivement les activités considérées.

En outre, les inspections menées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations (DDCSPP) ont permis :

- de constater l'absence de mise en évidence de substances interdites, de contaminants de l'environnement ou de résidus de médicaments vétérinaires dans les échantillons prélevés,
- de retirer de la consommation les viandes reconnues impropres à la consommation provenant des animaux de boucherie à l'occasion de l'inspection permanente en abattoir. En 2010, les abattoirs de la Nièvre ont produit plus de 5307 tonnes de viandes (3289 tonnes à Corbigny, 1532 tonnes à Cosne/Loire et 486 tonnes à Luzy),
- de vérifier, au stade de la remise directe au consommateur, le respect des bonnes pratiques d'hygiène, ainsi que les aspects relatifs à la protection économique du consommateur, en particulier lors d'opérations ciblées pendant l'été, les fêtes de fin d'année ou à l'occasion de grandes manifestations.

En 2011, les missions d'inspection en sécurité sanitaire des aliments concerneront prioritairement la mise en conformité des abattoirs agréés d'animaux de boucherie ou de volailles, la vérification de l'existence et de l'application d'un plan de maîtrise sanitaire dans les ateliers agréés et le contrôle des établissements responsables de la première mise sur le marché.

### **Lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties**

La lutte contre les maladies animales réglementées a pour but de préserver les cheptels sains et de maîtriser voire d'éradiquer les pathologies considérées. Les missions de la DDCSPP dans ce domaine consistent :

- en des inspections des qualifications sanitaires des cheptels. En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, le dépistage ou la déclaration des maladies réglementées et la mise en œuvre des tests de laboratoire de confirmation, les conditions d'élevage au titre du bien-être des animaux, et porte tant sur les animaux que sur les documents de l'élevage.
- ou en la mise en œuvre de mesures collectives sur une aire géographique déterminée pour limiter la diffusion des maladies épizootiques, voire pour les faire disparaître.

L'année 2010 a été principalement marquée par la poursuite des mesures de gestion de la crise sanitaire de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), apparue dans le département de la Nièvre en septembre 2007, par l'organisation, pour la deuxième année consécutive, d'une campagne de vaccination

obligatoire de tous les bovins et ovins. Les vétérinaires sanitaires du département se sont à nouveau mobilisés pour assurer la vaccination de l'ensemble des cheptels de leur clientèle.

En matière de tuberculose bovine, dans le contexte de recrudescence de la maladie dans le département voisin de la Côte D'or, la DDCSPP a procédé à la mise sous surveillance de 28 cheptels bovins. Aucun de ces cheptels, une fois les investigations épidémiologiques effectuées, ne s'est révélé infecté par la tuberculose.

Enfin, la DDCSPP s'est particulièrement investie en 2010 dans la résolution de plusieurs situations d'éleveurs laissant, pour des raisons diverses, leur cheptel en déshérence.

Parmi les priorités 2011 en matière de santé et de protection animales, citons :

- l'application des mesures nationales liées à la FCO : mise en évidence et suivi d'éventuels foyers de FCO, surveillance de la réapparition éventuelle de la maladie (piégeages d'insectes vecteurs, contrôles sanguins aléatoires sur des bovins dans les cheptels sentinelles), incitation à la vaccination des ruminants qui devient facultative après deux campagnes de vaccination obligatoire.
- la réalisation d'exercices pour tester la mise en œuvre opérationnelle du plan départemental de lutte contre les épizooties, et la poursuite de la formation des agents en la matière.
- la poursuite de la vigilance en ce qui concerne la tuberculose bovine, en particulier l'application de mesures spécifiques de suivi dans les cheptels de la Nièvre qui auraient été en lien épidémiologique avec l'un des foyers avérés en Côte d'Or.

### **Sécurité des produits non alimentaires**

La DDCSPP a la charge de s'assurer de la sécurité des produits non alimentaires commercialisés auprès des consommateurs.

Elle intervient dans ce secteur, notamment via :

- le suivi des alertes et retraits de la mise en vente de produits non alimentaires dès lors que ces produits présentent un danger pour les consommateurs (à titre d'exemples : chaussons de bébé comportant du plomb, poussette d'enfant qui scie les doigts, matières fertilisantes ayant un taux de détonabilité élevé ...). Ainsi, en 2010, ont été suivies une vingtaine d'alertes communautaires (RAPEX) sur les jouets (peluches, tables, jouets nautiques gonflables, tapis puzzle, notamment sur la présence de phtalates à des teneurs excessives), et des retraits sur des articles présentant un risque (produits ressemblant à des denrées alimentaires pouvant entraîner des suffocations chez l'enfant, visières de casques de motocyclette n'assurant pas une visibilité suffisante, scooter présentant des problèmes de rupture du cadre etc...)
- la réalisation d'enquêtes ciblées et notamment dans les secteurs suivants : sécurité des aires de jeux, des buts sportifs, des engins motorisés dont quads, des articles de puériculture, matières fertilisantes dont les composts intégrant des boues de stations d'épuration (MIATE), biocides et autres produits chimiques (dont application du Règlement REACH), des jouets et teneur en métaux lourds dans les céramiques alimentaires etc...
- la réalisation complète du programme 2010 de contrôle des entreprises de première mise sur le marché (auprès des fabricants industriels et importateurs) du département, qui comprend entre autre des fabricants de luminaires, produits cosmétiques et produits chimiques.

## En conclusion

*Durant l'année 2010, les services de l'Etat se sont attachés à rendre un service public de qualité en faveur des habitants de la Nièvre confrontés aux effets de la crise économique mondiale. Leur investissement sans faille a permis que la réorganisation des services liée à la révision générale des politiques publiques n'influe pas sur la réalisation des missions que les usagers et nos partenaires sont en droit d'attendre et qui font la qualité au quotidien des administrations publiques.*

*Ils auront à cœur en 2011 de continuer à soutenir le territoire dans l'intérêt général en œuvrant particulièrement à :*

- *réaliser des économies d'échelle par la mutualisation des moyens dans un effort de rigueur budgétaire de l'administration nécessaire pour réduire la dépense nationale à l'horizon 2013 (déficits publics doivent être ramenés de 8.2% à 3% du PIB).*
- *la refonte de la carte intercommunale des territoires avec l'élaboration avant le 31 décembre 2011 d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. C'est une des principales mesures de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 qui vise à simplifier l'organisation territoriale par la couverture de toute la France en intercommunalités d'ici au 1er juin 2013.*
- *la poursuite de la lutte contre la délinquance grâce à des ajustements ciblés dans un effort constant d'adaptation au terrain, de rapprochement police-gendarmerie, de réflexion sur les missions de sécurité publique (livre blanc sur la sécurité publique pour les 10 ans à venir) et de travail collectif entre services, avec les élus.*
- *soutenir le développement économique et l'emploi en accompagnant les projets favorisant un enrichissement du territoire : Xylopolis, les scierie de Sardy-les Epiry et Biostyl à Cosne-cours-sur-Loire et bien sûr le technopôle de Magny-Cours.*
- *la réactivation des services publics locaux de l'emploi (SPEL). Le Président de la République a annoncé, le 10 février 2011, l'attribution de moyens supplémentaires pour les jeunes et les chômeurs de longue durée, par un abondement des crédits relatifs aux contrats aidés. Ce plan de mobilisation pour l'emploi se situe dans le droit fil des préoccupations constantes de l'Etat et des collectivités territoriales de faire reculer le chômage et de favoriser le développement économique. Le Ministre du travail, de l'emploi et de la santé, a réuni deux fois l'ensemble des sous-préfets pour faire connaître ses attentes en matière de relais des politiques de l'emploi au plan local. Il a particulièrement insisté sur le fait que l'action des Services publics de l'emploi locaux (SPEL) devait se traduire par des actions concrètes et inventives sur le territoire. Depuis leur réactivation, les SPEL nivernais se sont déjà réunis à quatre reprises.*

*J'en profite pour redire mon intime conviction sur les capacités de ce territoire. La Nièvre doit développer son potentiel « rose et vert », c'est à dire un développement durable alliant le social et l'environnement. Pour cela, elle peut s'appuyer sur une géographie et des infrastructures opérantes dans de magnifiques paysages façonnés par l'agriculture.*